

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013

La séance est ouverte à 9 heures 15.

Présidence de M. Jérôme Guedj Président du Conseil général.

M. Paul da Silva, Secrétaire Questeur, procède à l'appel nominal.

Conseiller-ère-s généraux-ales en exercice : 42

Sont présent-e-s :

Groupe Socialiste Écologique et Républicain (SER) : MM. Michel Berson, Guy Bonneau, Mmes Clotilde Buffone, Claire-Lise Campion, MM. Jérôme Cauët, Etienne Chaufour, Francis Chouat, Romain Colas, Carlos Da Silva, Édouard Fournier, Pascal Fournier, Gérard Funès, Jérôme Guedj, Gérald Hérault, Didier Hoeltgen, Mme Maud Olivier, M. Frédéric Petitta, Michel Pouzol, Stéphane Raffalli, Mme Claire Robillard, MM. David Ros, Patrice Sac.

Groupe Front de gauche : MM. Paul da Silva, Bruno Piriou, Mme Marjolaine Rauze, M. Claude Vazquez.

Groupe UMPA : MM. Michel Bournat, Guy Crosnier, Jean-Pierre Delaunay, Mme Marianne Duranton, M. Dominique Écharoux, Mme Florence Fernandez de Ruidiaz, MM. François Fuseau, Patrick Imbert, Eric Mehlhorn, Mme Caroline Parâtre, M. Jean Perthuis.

Groupe Union pour l'Essonne (UPE) : MM. Dominique Fontenaille, Thomas Joly, Mme Nicole Lamoth, M. Nicolas Schoettl.

Sont représenté-e-s

M. Jean-Jacques Boussaingault (groupe UMPA) donne pouvoir à M. Jean Perthuis

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES 27 MAI ET 24 JUIN 2013

Les comptes rendus analytiques des 27 mai et 24 juin 2013, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE DÉPARTEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2012
RAPPORT 2013-01-0022**

M. le Président se félicite du dialogue riche et franc entre le représentant de l'État et les élu-e-s départementaux-ales. Le nouveau Préfet a pris ses fonctions il y a un mois, aussi le Président Guedj salue la qualité du travail engagé avec son prédécesseur, Michel Fuzeau. L'exercice d'aujourd'hui sera l'occasion pour le nouveau Préfet d'identifier les sujets qui tiennent à cœur les élus du Département. C'est aussi une manière d'illustrer le principe de continuité de l'État.

L'an dernier, le Président Guedj avait abordé la question essentielle du financement par l'État des collectivités locales, notamment celui des allocations individuelles de solidarité. Ce financement relève d'un niveau national de solidarité. Dans ce sens, le Président de la République a reçu les présidents de conseils généraux le 21 octobre dernier à l'Élysée, ouvrant un cycle de discussion et de négociation. Consciente de la situation des comptes publics de la nation, la délégation de l'Assemblée des départements de France, dans laquelle siège M. Guedj, a travaillé en confiance, parfois âprement avec le gouvernement, pour parvenir le 16 juillet dernier à un accord, qui a permis de desserrer la pression qui pesait depuis bien des années sur les collectivités locales, leur offrant une nouvelle bouffée d'oxygène. Il faut se réjouir que le gouvernement ait rétabli le dialogue, affichant sa volonté de conforter les collectivités locales et d'instaurer un véritable pacte de confiance, qui se décline en Essonne. Ainsi les départements sont reconnus comme l'échelon incontournable des solidarités sociales et territoriales, des collectivités de proximité, qui conduisent des politiques innovantes et pertinentes.

S'agissant de l'emploi, de l'éducation, de la sécurité et du logement, de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ou handicapées – autant de politiques partagées entre le Conseil général et l'État – il faut se réjouir des avancées, même si l'on peut souhaiter qu'elles soient plus rapides et encore plus ambitieuses, tant les défis à relever sont immenses. Le Président Guedj réaffirme la disponibilité du Conseil général, loyale mais exigeante, d'accompagner et d'amplifier les mesures prises au niveau national. S'agissant des questions éducatives, il était important que cette politique redevienne prioritaire, tant ce sujet est essentiel pour la formation des jeunes, leur capacité à se construire comme citoyen et s'insérer dans la société et le monde du travail. Cette coproduction entre le Conseil général et l'État est essentielle, le Président Guedj en profite pour saluer l'arrivée du nouveau directeur des services académiques.

Le Conseil général est par ailleurs pleinement mobilisé dans la bataille de l'emploi, engagement qui se traduit notamment par les emplois d'avenir. L'Essonne, qui a eu l'honneur d'accueillir le Premier ministre en novembre dernier, à peine la loi votée, a été le premier département de France à signer un accord d'engagement, au sein du Conseil général, dans les établissements sociaux et médico-sociaux, et les associations. En matière de logements, le Conseil général mobilise le foncier disponible pour les projets de construction, s'efforçant d'adapter l'offre de logements aux jeunes. Dans l'année écoulée, il a ainsi eu l'honneur d'accueillir la ministre chargée de l'Égalité des territoires et du logement, Cécile Duflot. En matière de politique de la ville, l'Assemblée départementale a adopté un plan de cohésion sociale et urbaine, pour concentrer les moyens en faveur des quartiers qui en ont le plus besoin, en lien aussi avec la nouvelle géographie prioritaire portée par le ministre de la Ville François Lamy.

D'autres sujets pourraient être évoqués, pour lesquels le Conseil général est partenaire de l'État. Ainsi, en matière de sécurité, aux côtés du ministre de l'Intérieur, M. Manuel Valls, également en matière de santé, M. Claude Évin, directeur général de l'Agence régionale de santé interviendra le 25 novembre prochain devant l'Assemblée départementale pour présenter la politique de santé de l'État dans le Département de l'Essonne. Le schéma

d'accueil des gens du voyage, document co-produit par l'État et le Conseil général sera évoqué, le Préfet ayant accepté d'être présent au moment de l'examen du schéma.

Le Conseil général est volontaire pour s'inscrire dans tous les dispositifs, notamment expérimentaux, qui permettent d'élaborer de manière pragmatique de meilleures politiques publiques au service de tous. En conclusion, le Président Guedj souligne la qualité des relations entre les services de l'État et ceux du Conseil général, et rend hommage à l'action des agents de l'État, notamment des forces de sécurité, dont la mission est particulièrement rude. Le Département a été endeuillé par la catastrophe ferroviaire de Brétigny. A cette occasion, les pompiers et, plus largement, l'ensemble des forces de sécurité et de services publics hospitaliers, ont fait la démonstration de la qualité et de l'efficacité du service public. Les agents de l'État, aux côtés, des agents du Conseil général, ont à cœur de servir l'intérêt général et de conforter l'Essonne dans les défis à relever.

M. Schmeltz, *Préfet de l'Essonne* présente le rapport d'activité en lisant le texte suivant : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vous remercie Monsieur le Président de m'avoir invité à présenter l'activité des services de l'État devant cette Assemblée avec, à mes côtés, mes collègues du corps préfectoral et l'ensemble des chefs des services de l'État. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous présenter les nouveaux membres des différents services de l'État dans le département : Monsieur Marc Benadon, directeur de l'UT-Direccte, Monsieur Michel Huguet, directeur territorial de l'ARS qui n'a pu malheureusement se joindre à nous, le Commandant Philippe Musseau, directeur départemental de la PAF, Monsieur Lionel Tarlet, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ; le Lieutenant-colonel Frédéric Dupont, commandant en second du groupement de gendarmerie départementale, Monsieur Olivier Pipino, directeur adjoint de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Très récemment arrivé dans le département je vais présenter devant vous un rapport d'activité pour lequel l'ensemble du travail a été effectué sous la direction de mon prédécesseur. Aussi, permettez-moi pour commencer de rendre hommage au travail de Monsieur Michel Fuzeau et à tous ses collaborateurs. Vous avez pu apprécier son action dans votre département dans un souci permanent de dialogue et d'impartialité permettant à l'ensemble des acteurs publics du département d'œuvrer dans le même sens pour la défense de l'intérêt général. Je concentrerai mon intervention sur les thèmes qui me paraissent devoir faire l'objet d'une attention plus particulière pour l'avenir du département : l'emploi et le développement économique, l'aménagement du territoire, la cohésion sociale, la sécurité, l'action des services de la Préfecture.

I - L'emploi et le développement économique

L'emploi et la réduction du taux de chômage sont des préoccupations fortes du Gouvernement et des services de l'État dans le département. J'ai d'ailleurs fait de la lutte contre le chômage une des priorités de mon action depuis mon arrivée. La situation de l'emploi dans le département de l'Essonne a été plus favorable que dans le reste de l'Île-de-France. Le taux de chômage s'est établi à 7,5 % à la fin 2012 contre 8,8 % en Île-de-France et 10,2 % en France métropolitaine. Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé en un an plus vite en Essonne qu'en Île-de-France (9,7 % contre 8,6 %). Les chiffres du chômage des jeunes et des seniors sont également préoccupants avec respectivement une augmentation de 11,8 % et 15,8 %. La situation des femmes a été comparativement plus favorable avec une augmentation limitée à 7,9 %. Cette situation a mobilisé toute l'attention des services de l'État qui se sont fortement investis dans la mise en place des dispositifs de soutien à l'offre d'emploi, en particulier vers les publics les plus touchés : les jeunes non diplômés et les seniors.

Les emplois d'avenir ont été mis en place en fin d'année 2012 et ont offert la possibilité, jusqu'à présent, à environ 900 jeunes sans diplômes ou jeunes diplômés en provenance des ZUS, de bénéficier d'une formation et d'un contrat d'une durée de trois ans permettant

d'acquérir une expérience propre à permettre une insertion durable dans l'emploi. La large ouverture au secteur marchand devrait permettre de diversifier le profil des emplois offerts. Ce dispositif fait l'objet d'une mobilisation importante des services de l'État pour assurer son succès mais nécessite également un engagement fort des associations et surtout des collectivités territoriales au profit des jeunes du département. Je viens de signer un courrier aux maires du département n'ayant pas engagés d'emploi d'avenir pour les inciter à le faire et leur rappeler les avantages de ces contrats.

Les contrats de génération, qui ont fait l'unanimité de l'ensemble des partenaires sociaux et dont la création a été décidée en 2012, représentent un dispositif efficace d'insertion professionnelle et de lutte contre le chômage en permettant : l'emploi des jeunes en CDI, le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors, la transmission des compétences et des savoir-faire.

Je reste également mobilisé pour soutenir les contrats uniques d'insertion qui ont fait la preuve de leur efficacité et ont permis en 2012 à près de 4 500 jeunes de bénéficier d'une première expérience professionnelle dans les secteurs marchands ou non-marchands. Les objectifs annuels ont été atteints avec près de 3 900 contrats dans le secteur non-marchand soit une augmentation de 6 % en nombre de contrats par rapport à l'année 2011.

Toutefois, ces actions ne peuvent suffire à elles seules à endiguer le chômage et il est indispensable d'œuvrer au développement économique de l'Essonne, gage de son avenir.

Le développement économique

De grands projets soutenus par les services de l'État seront certainement le moteur de ce développement. L'opération d'intérêt national du plateau de Saclay, cluster scientifique et technologique innovant, a ainsi bénéficié d'un financement important de l'État. Cette dynamique positive devrait se traduire très prochainement par la signature d'un contrat de développement territorial, pour laquelle je m'investis aux côtés du Préfet de la région Île-de-France. Le projet est dorénavant dans une phase de réalisation concrète avec l'arrivée sur les campus du Moulon et de Polytechnique de nouveaux établissements tels que Nano-INNOV et Digitéolab, et la continuation des procédures liées à l'implantation de nouveaux sites tels que le centre de R&D d'EDF. L'excellence de la recherche sur le plateau de Saclay a ainsi été reconnue par la prestigieuse revue du MIT qui vient de le classer parmi les huit clusters les plus innovants au plan mondial.

Le contrat de projets État/Région permet également à l'État d'investir pour l'avenir économique du département. L'opération de financement de Digitéolab est un exemple probant de l'impact du CPER sur le développement de compétences de pointe sur le territoire départemental. Son financement dans le cadre du CPER permet à ce projet, démarré en 2004, d'être le projet structurant du plateau dans le domaine des STIC grâce notamment à une amélioration des serveurs et de leur connectivité aux autres projets via des liaisons fibre optique.

Le projet de grand stade constituera un projet fédérateur et moteur pour l'économie du département. Les services de l'État sont aux côtés des acteurs locaux depuis que la Fédération française de rugby a annoncé son choix du site de Ris-Orangis. Persuadé des potentialités qu'offre ce projet en termes de développement économique, de création d'emplois et de rayonnement pour le département de l'Essonne, les services de l'État s'investiront fortement pour que ce projet soit un succès et tienne toutes ses promesses. L'État continuera d'être un partenaire des collectivités territoriales en anticipant au mieux les différentes procédures administratives inhérentes à ce type de projet. Je souhaite que l'État soit un interlocuteur à même de faire converger les intérêts des collectivités territoriales, de la Fédération française de rugby et des acteurs économiques privés pour que le volet formation, emploi et insertion de ce grand projet se concrétise. Bien entendu il conviendra de veiller à ce que le grand stade bénéficie des réseaux de transports prévus par le Grand Paris que j'évoquerai plus tard.

II - L'aménagement du territoire

Lors de mon arrivée dans le département, j'ai été frappé du contraste entre un tiers nord très urbanisé et un sud beaucoup plus rural. Ainsi, d'emblée, l'aménagement du territoire m'est apparu comme un enjeu majeur pour, d'une part, intégrer pleinement le département à la dynamique de la métropole parisienne et, d'autre part, assurer sa cohérence, sa cohésion et sa complémentarité territoriale.

La rationalisation de la carte de l'intercommunalité est effective depuis le 1er janvier 2013. Cette réforme a permis d'atteindre l'objectif de couverture intégrale du territoire et d'augmenter la taille de plusieurs EPCI à fiscalité propre du département, gages d'une plus grande cohérence territoriale et d'une plus grande utilité et efficacité de l'action des collectivités locales. Cette rationalisation a été possible grâce à une collaboration efficace entre les communes, les EPCI, le Conseil général et les services de l'État. Il convient de conserver cette dynamique et cette synergie entre l'ensemble des acteurs pour renforcer les effets bénéfiques de cette nouvelle collaboration dans les territoires et anticiper au mieux les éventuelles évolutions législatives.

Ce même esprit collaboratif a présidé à la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et, sans présager de l'issue du débat qui animera tout à l'heure cette Assemblée, sa mise en œuvre effective nécessitera un effort collectif de l'ensemble des communes concernées et des EPCI auxquels elles sont rattachées. Ce nouveau schéma mis en œuvre, nous serons en mesure d'agir en faveur des communes et des gens du voyage pour sécuriser l'ensemble des parties prenantes.

L'aménagement territorial du nord du département est largement conditionné par les projets du Grand Paris décidé par la loi du 3 juin 2010.

Le projet du Grand Paris s'articule autour des contrats de développement territorial (CDT). Des avancées significatives ont été réalisées en 2012 pour les trois CDT qui concernent l'Essonne :

La définition du CDT de Sénart, qui concerne quatre communes du département et les deux SAN, a avancé rapidement, cela a permis l'élaboration du projet de contrat, la tenue de l'enquête publique et, nous l'espérons, une signature du projet d'ici la fin 2013 ; il serait alors un des quatre premiers CDT signés de la région ;

La rédaction du CDT territoire sud-Saclay a eu lieu à la fin de l'année et le comité de pilotage du 2 septembre a enregistré un accord à l'unanimité sur le document soumis à enquête publique en 2014 ;

Enfin, concernant le secteur du grand Orly, un diagnostic partagé du territoire a été réalisé et a permis de formuler les grands enjeux du CDT qui doivent encore être traduits en orientations d'aménagement. Un accord cadre devrait être signé entre l'État et les collectivités territoriales le 6 novembre prochain.

Une révision du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) a été initiée et un nouveau projet a été voté par l'Assemblée régionale le 25 octobre 2012. Ce document d'aménagement et d'urbanisme, de portée régionale, est opposable aux documents locaux d'urbanisme que sont les SCoT et les PLU. Il structure fortement le développement de la région via la protection des espaces boisés et naturels, la localisation préférentielle des zones d'extension et la limitation de la consommation d'espace. Les services de l'État ont accompagné les discussions pour s'assurer qu'il tienne compte du contrat de redynamisation du site de défense de la base aérienne de Brétigny-sur-Orge ainsi que de l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay et qu'il reconnaisse le port de Corbeil-Essonnes comme étant un site multimodal d'intérêt régional. Lors du dernier comité de pilotage régional, il a été confirmé que ces demandes ont été prises en compte et nous espérons que le vote officiel du SDRIF par l'Assemblée régionale le 18 octobre prochain les entérinera définitivement.

L'année 2012 a également vu des études et des consultations menées par la Société du Grand Paris concernant le Grand Paris Express qui ont permis de préciser le positionnement des gares, les contraintes techniques et les coûts du futur réseau. Le tracé a été entériné par un arbitrage du Premier ministre le 6 mars 2013 fixant la feuille de route de la Société du Grand Paris. Ainsi, deux lignes créées concerneront l'Essonne. La ligne bleue reliera Orly à Saint-Denis, grâce à un métro automatique lourd en souterrain et la ligne verte reliera Orly à Versailles puis Nanterre par un métro léger en aérien sur le tronçon Palaiseau Saint-Quentin-en-Yvelines. La création de ces deux lignes s'accompagnera de la construction de six nouvelles gares dans l'Essonne : aéroport d'Orly, Massy opéra, Massy TGV, Palaiseau, Orsay-Gif, CEA-Saclay.

Le coût total est estimé à 29,9 Mds d'€ et une priorité claire a été donnée à la desserte du plateau de Saclay, ainsi qu'à l'amélioration du réseau existant à travers la rénovation, attendue par tous, des lignes C et D du RER. Complété par la création du tram train Massy-Évry, de la ligne de tramway T7 et de la ligne de bus en site propre Massy-Saclay, ce projet devrait contribuer de façon importante à l'essor économique du département en répondant de manière cohérente aux besoins de mobilité et en participant fortement à l'offre d'emploi.

Concernant le tram train Massy-Évry, le projet a franchi une étape déterminante avec la signature le 22 août 2013 de la déclaration d'utilité publique. Cette déclaration, prise à l'issue d'une enquête d'utilité publique qui s'est déroulée du 7 janvier au 11 février 2013, ouvre la voie à la construction de cette ligne qui présente un fort potentiel de développement pour l'activité économique et l'habitat.

Ces projets d'aménagement urbain doivent s'accompagner d'une vigilance accrue des services de l'État pour préserver les espaces utiles à l'activité agricole qui fait partie du patrimoine et de l'activité économique de l'Essonne. La commission départementale de consommation d'espace agricole (CDCEA), mise en place en septembre 2011 afin de lutter contre le gaspillage de terres fertiles, est sollicitée, bien que ce ne soit pas une obligation, sur les projets d'urbanisme et produit désormais régulièrement des avis argumentés qui font référence en matière d'aménagement.

Un travail de coordination avec l'Union des maires de l'Essonne permet de mieux lutter contre les constructions illégales empiétant sur l'espace agricole. L'État est dorénavant chargé de recouvrer les astreintes et peut procéder à des destructions dans le cadre d'exécutions de décisions de justice, comme ce fut le cas récemment sur la commune de Longpont-sur-Orge.

III - La cohésion sociale

J'en viens maintenant au thème de la cohésion sociale qui revêt à mes yeux une très grande importance. En effet, pour qu'un territoire se développe harmonieusement et que ce développement soit pérenne il faut veiller à ce qu'il profite à tous et qu'aucune population ne soit ou ne se sente exclue.

Ainsi, l'accès au logement est le préalable incontournable à une participation active à la vie sociale. Copilote du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2010-2014, l'État a porté, de concert avec le Conseil général, plusieurs actions en faveur du logement des personnes et familles cumulant des difficultés d'insertion économique et sociale.

L'État mène dans ce domaine une politique volontariste de mobilisation du foncier public qui a permis de mettre en chantier plus de 900 logements par an dans le département. Ainsi la cession le 18 mars 2013, de la gare militaire de Palaiseau permettra de construire 250 logements sociaux. Cet apport de foncier public a initié un effet levier permettant de réaliser un certain nombre d'opérations d'aménagement telles que celles des portes de Bondoufle (1 500 logements) ou des docks de Ris (835 logements). A la suite du vote en janvier 2013 de la loi en faveur de la mobilisation du foncier public, l'effort de construction de

logement va encore s'amplifier. Près de 7 000 logements pourraient être mis en chantier entre 2012 et 2016.

Comme le démontre la délibération « Relever les défis du logement » votée par cette Assemblée en décembre 2012, cette préoccupation est partagée par le Conseil général qui a lancé conjointement avec l'État un appel à projet visant à soutenir les acteurs associatifs en vue de produire des logements sociaux. Trois opérateurs ont été sélectionnés et se sont engagés à construire 180 logements entre 2012 et 2014.

Toujours en collaboration avec le Conseil général, de nombreuses actions ont été mises en place pour prévenir les expulsions locatives. La sensibilisation des acteurs sociaux sur les problématiques de maintien dans le logement, des bailleurs sur les moyens qui existent pour permettre de venir en aide à leur locataire et le travail étroit avec les commissions locales des impayés de loyer ont permis de mieux repérer et d'aider plus efficacement les locataires en difficulté.

Étant donnée l'actualité nationale, il m'est impossible de ne pas évoquer la question de l'hébergement d'urgence. L'hébergement d'urgence est géré dans le département par la Croix rouge qui coordonne la plate-forme d'appel « 115 », les accueils de jour, les maraudes et les places d'hébergement d'urgence. Le deuxième semestre 2012 a connu une forte augmentation des besoins en hébergement d'urgence et les 369 places qu'offre le dispositif ont dû être complétées par un nombre important d'hébergement à l'hôtel. En moyenne, plus de 450 nuitées ont été mobilisées au plus fort de la campagne hivernale contre 15 un an plus tôt. Cette forte augmentation a été récemment prise en compte par le Gouvernement qui mobilise des moyens financiers supplémentaires pour s'adapter au fur et à mesure à l'évolution de la situation.

La problématique des campements illicites est restée aiguë et a nécessité un suivi renforcé de notre part. L'Essonne est l'un des départements les plus concernés en Île-de-France. Depuis le 26 août 2012, les opérations d'évacuation de campements s'inscrivent dans une nouvelle circulaire interministérielle. Elle renforce les obligations d'accompagnement des personnes évacuées. Nous avons désormais l'obligation d'établir, en amont, des diagnostics de la situation de chacune des familles et personnes présentes sur le site, tant d'un point de vue sanitaire, éducatif et social que professionnel, et des solutions d'hébergement doivent leur être systématiquement proposées. Ce cadre renouvelé et le caractère très sensible de cette question nécessitent une collaboration encore plus étroite de chacun des acteurs pour que les décisions de justice soient exécutées en assurant un traitement digne et égal des personnes en détresse sociale. Je serai très attentif à apporter un soutien efficace aux communes confrontées à cette problématique qui questionne directement le pacte social républicain, en appliquant la directive du 26 août 2012 et en faisant appliquer les décisions de justice.

La politique de la ville a encore une fois permis à l'État de mobiliser de nombreux crédits pour réduire les inégalités sociales et territoriales qui touchent certaines zones du département. En août 2012 le ministre de la Ville a fait le constat des insuffisances et de l'éparpillement des actions conduites dans le cadre de la politique de la ville depuis 10 ans. Il est un fait que, plus que jamais, seule une action de l'ensemble des acteurs concernés, l'État dans sa dimension interministérielle, les collectivités territoriales, les associations et acteurs économiques, peut permettre de répondre aux enjeux. D'ores et déjà, cette réponse globale s'est traduite par une réflexion sur la réforme et la simplification des zonages prioritaires.

La réforme de la géographie prioritaire vise à prendre en compte les progrès réalisés depuis 10 ans et à concentrer les crédits de la politique de la ville sur les zones qui en ont réellement besoin. Les services du Préfet délégué à l'égalité des chances ainsi que les autres directions de l'État ont été, et resteront, particulièrement mobilisés pour accompagner les communes signataires d'un nouveau contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) dans la définition du périmètre des actions de droit commun, ainsi que des interventions plus importantes telles que celles de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des

chances (Acsé) ou de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). La définition du droit commun servira de doctrine pour l'action publique sur le territoire et l'expérimentation de cette nouvelle géographie prioritaire sur l'agglomération d'Évry Centre Essonne permettra d'imaginer les actions et la gouvernance à mettre en place pour une action efficace, partagée et comprise par tous.

IV - La sécurité

L'amélioration de la sécurité publique et la lutte contre la délinquance restent des préoccupations majeures de nos concitoyens et je veux rendre hommage à l'action des services de police et de gendarmerie. L'évolution la plus importante concernant les dispositifs de lutte contre l'insécurité est la création des zones de sécurité prioritaires (ZSP). Deux ZSP ont été mises en place dans le département : la ZSP des Tarterêts le 15 octobre 2012 et de Grigny 2-la Grande Borne le 1^{er} décembre 2012. Les ZSP se veulent des dispositifs souples et adaptables aux particularismes locaux qui reposent sur les principes de proximité et de conjugaison des moyens. Ces principes se sont traduits par exemple par la création de brigades anti-criminalité (BAC) départementales territorialisées et fidélisées sur la ZSP.

Le premier bilan est assez contrasté. Sur la ZSP des Tarterêts l'évolution apparaît très favorable avec une baisse généralisée du nombre de faits constatés. En revanche, seuls les vols par effraction connaissent une baisse sensible au premier trimestre 2013 sur la ZSP de Grigny 2-la Grande Borne. Sans abuser de chiffres il me paraît nécessaire d'illustrer mon propos en vous citant les plus significatifs.

L'évolution de la délinquance dans le département est particulièrement tranchée. Nous constatons la même tendance qu'au niveau national en ce qui concerne les cambriolages de résidences principales et secondaires qui connaissent une augmentation de 12,3 %. Les violences faites aux personnes sont également en augmentation, les violences physiques crapuleuses ayant augmenté de 16,4 % et les vols à main armée de 9,7 %. En revanche, les violences urbaines connaissent une nette diminution, les violences entre bandes ayant, par exemple, diminué de 45 %. Nous constatons également une baisse significative de la délinquance routière, -18 % d'accidents et -24 % de blessés par rapport à 2012. Les actions renforcées des forces de l'ordre et les plans d'action de prévention mis en place par l'État et le Conseil général concernant la vitesse et l'alcool ont permis de réduire de 22 % les accidents dus à ces deux facteurs.

L'évolution positive des taux d'élucidation démontre l'efficacité croissante des forces de gendarmerie et de police dans le département. Il convient de laisser le temps à des actions s'inscrivant dans la durée de porter leurs fruits. La création récente du Service local de police technique de nuit devrait également permettre d'améliorer significativement le taux d'élucidation des affaires.

Sur le front de la sécurité civile, les services du SDIS ont été très actifs avec 88 991 interventions, soit 244 en moyenne par jour. Je tiens à saluer l'action exemplaire de l'ensemble des services de sécurité lors de l'accident de Brétigny-sur-Orge qui a mobilisé 150 pompiers, 40 personnes du SAMU et 378 fonctionnaires de police. Un élan de solidarité a vu le jour dans les départements limitrophes et au-delà, permettant de faire face à cette crise. J'ai évidemment une pensée pour les familles des 7 personnes décédées et pour les 17 blessés graves.

V- Activité des services de l'État

Vous n'êtes pas sans savoir que les services de l'État font l'objet de restructurations importantes depuis plusieurs années pour faire face à la nécessité de réduire les dépenses publiques tout en continuant d'apporter un service de qualité aux citoyens. En 2012, la préfecture et les sous-préfectures ont, par exemple, accueilli chaque jour plus de 1 300 usagers, délivré 48 500 permis de conduire, 112 500 cartes nationales d'identité et 77 000 passeports.

Concernant l'accueil des étrangers, qui représentent la moitié des usagers accueillis, le service s'est adapté efficacement pour intégrer les nouveaux logiciels de biométrie et accompagner la mise en œuvre de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour. Ainsi, 100 personnes supplémentaires ont pu être accueillies sur le site d'Évry dans des conditions de prise en charge très satisfaisantes. Croyez que ce sujet est suivi au jour le jour ;

La mise en place, en cette fin d'année, d'une application permettant de délivrer les nouveaux permis de conduire européens sécurisés devrait conduire à une augmentation de l'affluence aux guichets de la préfecture. Une démarche d'adaptation, similaire à celle conduite pour l'accueil des étrangers permettra de conserver la qualité de l'accueil et de délais de traitement des dossiers.

Malgré l'ensemble des enjeux budgétaires et réglementaires qui sont pris en compte par les services de la préfecture, l'implication de l'ensemble des agents a permis à la préfecture d'Évry et aux sous-préfectures de Palaiseau et Étampes de se voir délivrer, par un organisme agréé extérieur à l'administration, le label Qualipref2. Il faut savoir qu'au plan national seuls 17 départements, dont l'Essonne, ont reçu une labellisation sur l'ensemble de leurs sites. Cette démarche Qualipref2, conduite sur 3 ans, consiste à améliorer les services rendus aux usagers ainsi qu'aux élus et aux professionnels. À titre d'exemple, les délais de délivrance des passeports sont passés de 20 jours en 2011 à 2 actuellement, et le délai d'attente pour obtenir une carte grise est en moyenne de moins de 40 minutes contre environ 1 h10 en 2011. Tout ceci dans un contexte de forte réduction des effectifs.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à travers cette présentation évidemment partielle de ce que font chaque jour les services de l'État, vous aurez compris, je l'espère, que la préfecture se veut un partenaire fiable, impartial et ambitieux aux côtés des collectivités territoriales et au service des citoyens pour œuvrer au développement économique et social du département. C'est en travaillant ensemble que nous pourrons relever les défis et saisir les opportunités qui se présentent pour l'Essonne. Je vous remercie de votre attention et me tiens maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

PREMIÈRES INTERVENTIONS :

M. Thomas Joly lit l'intervention suivante : « Monsieur le Préfet, je vous souhaite, au nom du groupe Union Pour l'Essonne, la bienvenue sur notre terre essonnienne. Ce département se distingue pour ses terres nourricières abondantes et préservées, mais aussi pour ses grands projets comme le pôle d'Orly ou la redynamisation de la base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge ou le plateau de Saclay et son ambition dans le domaine de la recherche. Il ne vous aura pas échappé que c'est aussi un vivier de personnalités politiques ! Je tiens à saluer notre ancien Préfet, M. Fuzeau pour les bons rapports entretenus avec les élu-e-s et la qualité de la coopération entre les fonctionnaires de l'État et du Département et leur très grand professionnalisme. Dans le rapport présenté l'année dernière je soulignais la question du handicap qui, à mon sens, n'était pas abordée directement. Votre prédécesseur s'était engagé à rédiger un chapitre particulier sur l'accessibilité et je constate avec plaisir que les travaux sont quasiment réalisés. Il reste cependant la question de l'emploi des personnes handicapées dans les services publics. Ma question reste toujours d'actualité car je n'ai pas trouvé de réponse dans le rapport 2012. Concernant l'emploi, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 9,7 % d'augmentation en un an, soit 4 300 demandeurs de plus. L'Essonne se distingue des départements franciliens en affichant une progression constante alarmante. La pression fiscale sur les entreprises étant un frein à l'embauche, il nous faut trouver d'autres leviers et étudier ensemble, État et Département, des solutions pérennes.

La demande de services à la personne est importante et pourrait constituer une opportunité formidable pour une catégorie de chercheurs d'emplois mais leur fiscalisation reste un frein à ce type de contrat. A quand des mesures de défiscalisation pour faire repartir ce secteur ? Par ailleurs, selon un rapport parlementaire remis ce mois-ci concernant les emplois d'avenir, je constate que le Conseil général est un partenaire extrêmement vertueux de ce dispositif mais que l'Essonne est loin d'atteindre les objectifs fixés par l'État et se trouve parmi les plus mauvais élèves au sein des départements français et *le Parisien* le rappelle, dans son édition du 18 septembre 2013. A propos de la sécurité, je souhaite souligner deux sujets particulièrement sensibles dans notre département, qui entraînent ces derniers jours une réelle polémique, mais dont il faut parler. Je pense aux Roms installés dans de nombreux endroits du département et au sort qui leur est réservé. Je me permets de vous rappeler que dès septembre 2008, j'avais attiré l'attention de votre prédécesseur de l'époque sur leur situation et demandé la tenue d'une table ronde avec tous les partenaires concernés. Cette lettre n'a jamais reçu de réponse, nous voyons aujourd'hui avec tristesse où nous en sommes et je réitère aujourd'hui cette demande.

Ensuite je pense à la violence dans notre département. Si vous faites état d'une baisse de moins 4 %, nos concitoyens ne la ressentent pas. Pour eux, ce sont les violences physiques - qui ont augmenté de 16 % - qu'ils ressentent ; les 13 % d'augmentation des violences sexuelles, les violences faites aux femmes avec plus de 200 agressions supplémentaires en 2012, les 9,7 % d'accroissement de vols à main armée, les 12 % d'augmentation des cambriolages, avec un pic à plus 24,6 % en zone gendarmerie ! Cette violence est partout et envahit même nos écoles et nos collèges, alors Monsieur le Préfet, quels sont, selon vous, les moyens humains, techniques et juridiques envisagés pour endiguer ce phénomène, car il y a urgence et personne n'est aujourd'hui épargné ! Concernant le plateau de Saclay, dont je suis le Conseiller général, pouvez-vous nous informer des raisons pour lesquelles la zone de protection naturelle agricole et forestière n'est toujours pas arrêtée et quelle échéance est retenue pour sa publication car ce document est capital pour l'avenir de l'OIN et sans lui aujourd'hui tout est possible et tout se fait sans vision stratégique ? Pouvez-vous nous confirmer les engagements financiers de l'État pour ce projet et tout particulièrement les contributions directes et indirectes aux projets attendus par l'État en provenance des collectivités locales. Par ailleurs, en ce moment se décide la répartition régionale des enveloppes du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), plusieurs territoires essonniers sont sur les rangs, aux côtés d'autres territoires de départements voisins, il serait important qu'ils ne soient pas mis en compétition sur une enveloppe inchangée, mais que nous puissions, en particulier en Essonne, bénéficier d'un accès aisé à ces fonds.

Autre sujet de préoccupation, le « bazar géant » créé par la réforme des rythmes scolaires et ses conséquences. Le coût de cette réforme est évalué par l'Association des Maires de France à 600 millions d'euros par an, avec une fatigue accrue des enfants qui globalement passent beaucoup plus de temps dans des structures collectives. Monsieur le Préfet, pouvez-vous relayer auprès du Gouvernement le mécontentement de nos concitoyen-ne-s face à cette réforme et notre exaspération à régler la note de ces décisions ? Toujours au sujet des collectivités locales, la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public oblige les communes d'Île-de-France à atteindre un taux de logements locatifs sociaux de 25 % d'ici à 2025, tandis que la loi Duflot prévoit qu'une large part des compétences des villes en matière d'urbanisme et de gestion des PLU soit transférée aux intercommunalités. De surcroît, la loi supprime les coefficients d'occupation des sols de façon à densifier les terrains en zones pavillonnaires et à accroître la production des logements. Cette nouvelle organisation prive les maires de l'essence de leur pouvoir de gestionnaire de leur territoire issu des lois de décentralisation de 1982, ce qui, pour de très nombreux maires est totalement inacceptable et je vous prie de bien vouloir en faire part au Gouvernement. Enfin, le visage de l'Essonne va se transformer. Le redécoupage des cantons et l'impact social, économique et politique qu'il entraînera sont des sujets que nous

appréhendons, pouvez-vous nous indiquer à quelle date ce nouveau découpage sera rendu public ? »

M. Patrice Sac souhaite connaître les moyens déployés pour la nouvelle rentrée scolaire, notamment en nombre d'enseignant-e-s, et quelles sont les modalités d'accueil des élèves en situation de handicap ?

M. Jean-Pierre Delaunay se félicite que le Préfet prenne la mesure des différences entre les intercommunalités essonniennes. Dans les semaines à venir, un nouveau découpage territorial doit être organisé créant vingt-et-un cantons.

Il demande quel sera le sort réservé aux cantons actuels et de quelle manière les élu-e-s pourront exprimer leurs préoccupations.

M. Guy Bonneau observe qu'un climat médiatique délétère vise une nouvelle fois les Roms, climat hélas alimenté par un membre du Gouvernement. Les élu-e-s et les hauts fonctionnaires de la République doivent être garant-e-s de l'égalité entre les citoyen-ne-s, les Roms étant des ressortissants européens. Or, le long rapport écrit du Préfet est quasiment silencieux sur le sujet, ne mentionnant que la question des « campements illicites », sans plus s'étendre sur l'action des services de l'État. Pourtant, une trentaine de camps de Roms est installée en Essonne. Dans les cas d'expulsion, la circulaire du 28 août 2012 fixe le cadre légal et notifie la nécessité d'accompagner les personnes dans un parcours d'insertion – heureuse nouveauté par rapport aux dispositions précédentes -. Quand l'esprit de la lettre est respecté, l'orateur s'en félicite, comme par exemple lors de l'action conduite par le Conseil général à Ris-Orangis, en lien la préfecture et la municipalité. Cela dit, cette expérience n'est pas généralisée et les dispositions de mise en œuvre de la circulaire sont rares. La majorité des diagnostics sociaux prévus ne sont pas réalisés. Certaines procédures d'expulsions, voire d'intimidations, ne respectent pas la circulaire. Il en résulte des expulsions, immédiatement suivies de réinstallations sommaires, rendant impossible toute démarche d'insertion. L'orateur souhaite avoir des précisions sur la mise en œuvre et les moyens dédiés à l'application de la circulaire dans ses deux dimensions d'humanité et de détermination. Le caractère équilibré de la mise en œuvre de cette circulaire peut seul casser des dérives orales et médiatiques préoccupantes.

Mme Marianne Duranton limitera son propos à trois axes essentiels pour le département : l'emploi, les transports et la réforme sur le découpage cantonal. Alors que l'Essonne était dans le peloton de tête des départements dynamiques en matière d'emploi, l'année 2012 a vu la courbe s'inverser. Avec 49 150 demandeurs d'emploi en décembre 2012 et une augmentation de 9,7 % des inscrits en catégorie A, l'Essonne perd son avance. La dégradation de l'emploi y est renforcée par la dégradation de l'emploi des jeunes, qui place l'Essonne en tête des départements les plus touchés. C'est sans doute la raison qui a conduit le Département à être candidat à l'expérimentation du RSA jeune. La séance du jour confirmera la tendance, avec une décision modificative se traduisant par une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA et une dégradation des DMT0. Sur ce sujet, l'État a un rôle essentiel à jouer. Toute la boîte à outils de l'emploi doit être ouverte et tous les dispositifs utilisés, dont la Faculté des métiers. Mais il faut lui assurer la sérénité financière, et que les partenaires ne se désengagent pas. Le Préfet doit intervenir en ce sens auprès de la Région, de la CCI et du Gouvernement, pour que les emplois d'avenir ne concurrencent pas l'apprentissage. L'oratrice y reviendra à l'occasion d'une motion.

S'agissant des transports en commun, le récent drame de Brétigny-sur-Orge a révélé les défaillances et la dégradation du système existant. Là aussi, le Préfet doit agir aux côtés du Conseil général pour défendre le réseau de transport en commun. La modernisation des réseaux existants doit être engagée de toute urgence.

Quant à la réforme cantonale, les collectivités locales ont vécu cette année une succession de réformes qui les ont fortement impactées. Les Conseillers et les Conseillères générales seront vigilant-e-s à ce qu'il respecte l'esprit républicain. L'Essonne est le département du ministre de l'Intérieur : le Préfet devra être exemplaire et ne pas céder à la

pression des appareils politiques et des majorités, mais s'appuyer sur les territoires. La présence du Président de l'Union des maires de l'Essonne dans cette enceinte est la preuve du souci que les maires ont de cette réforme. Plus tard la décision sera connue, moins la concertation sera possible. Le Préfet tient les ciseaux, nul doute qu'il saura les guider dans un esprit républicain, au-delà des pressions. Dans un département éminemment politique, le Préfet devra être plus que jamais garant de l'intégrité de l'État. Le nouveau Préfet arrive dans un département vivant et attractif, ces valeurs devront perdurer.

M. Paul da Silva déclare : « Monsieur le Préfet, les Conseillers-ères généraux-ales du groupe Front de gauche tiennent à souligner l'importance qu'ils accordent à ce rapport annuel de l'activité des services de l'État. Nous vous remercions de vous livrer à cet exercice et nous souhaitons que vous vous fassiez l'interprète auprès des agent-e-s de l'État dans le département de nos félicitations pour le sens du service public dont ils/elles font montre dans l'exercice de leurs missions en faveur de la population et de l'intérêt général. Preuve de cette importance, vous avez été destinataire de trois questions écrites : sur les Roms, sur le gaz de schiste et sur les nouvelles directives de l'État en matière de gestion financière des services publics locaux, qui nous semblent constituer un frein direct à la reprise en main par nos collectivités de la maîtrise de l'eau potable. Vos réponses sur la lecture qui devrait être faite des circulaires incriminées et le sens qu'il conviendra de donner à leur application seront, même si elles n'interviennent pas ce matin, observées attentivement dans un département aussi emblématique et pionnier que le nôtre. Et au delà sans doute. Le bilan des services de l'État dans le département est, à maints égards, l'expression locale des orientations de l'État. De ce point de vue, le bilan de 2012, année de transition à la tête de l'État est forcément spécial. Pas moins révélateur pour autant ! Il me semble que nous ne pouvons échanger sur ce bilan, aujourd'hui, sans évoquer les conséquences dramatiques de la régression générale des politiques publiques de ces dernières années pour nos collectivités territoriales qui ont subi de plein fouet les effets de la crise financière et continuent de subir ses conséquences néfastes. Du coup, les politiques de rigueur budgétaire successives appliquées depuis plusieurs années avec la RGPP et maintenant avec la MAP (Modernisation de l'Action Publique) provoquent de grandes difficultés dans les services publics et augmentent considérablement les difficultés quotidiennes pour de nombreux citoyens. A cela s'ajoutent depuis 2004, des lois de décentralisation qui transfèrent toujours plus de compétences à nos collectivités sans compensation financière. Pire, les dotations aux collectivités sont promises à une nouvelle cure d'austérité puisqu'elles seront en baisse d'ici à 2015. Au titre des principes, essentiels et incontournables pour toute collectivité : le maintien et le développement d'un haut niveau de service public ; et l'investissement dans les projets d'avenir, facteurs de développement économique, d'emploi et de dynamisme pour le territoire. Ces politiques de développement économique et de lutte contre les inégalités sont aujourd'hui gravement menacées dans nombre de territoires. Les conséquences sont hélas déjà bien réelles sur la vie de nos concitoyens en termes de recul du droit à la santé, aux transports, au logement et à l'éducation. Alors que nos collectivités sont souvent qualifiées « *d'amortisseur social* », elles pourraient bientôt, dans maints endroits et près de chez nous, ne plus rien amortir du tout. La situation générale des collectivités locales, prises dans l'étau de la diminution de leurs moyens de fonctionnement et le désengagement du secteur bancaire, ne peut que conduire à la détérioration du service public et à la diminution massive de l'investissement, avec des conséquences désastreuses sur le plan économique et social. A ce jour, plusieurs collectivités, surtout les petites et moyennes communes et intercommunalités - et il en existe dans notre département - se voient refuser l'accès à l'emprunt par les banques.

En témoignent les propos tenus par certains membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale qui a fait le point, le 12 juin dernier sur l'accès au crédit des collectivités locales, qui ont relevé que des exceptions persistent, malgré l'amélioration dans l'ensemble pour 2013, notamment du fait de la création par les pouvoirs publics d'une nouvelle banque dédiée aux collectivités, et que, je cite : "des financements ont été refusés (à des collectivités) sur certains projets pour des raisons mystérieuses", et j'ajouterais que

ces raisons sont peu convaincantes quand elles sont explicitées. Pour exemple, la raison invoquée par la Banque Postale à une collectivité voisine, pas loin d'ici : « *votre situation financière vous place en dehors des critères de gestion des risques que nous assumons actuellement* ». De quels critères s'agit-il ? La construction d'une école, d'une crèche, l'éradication des branchements en plomb entreprise par une régie de l'eau, ou encore l'amélioration des voiries ou tout autre projet structurant pour améliorer la qualité de vie des habitants seraient aujourd'hui un risque pour nos collectivités territoriales, au lieu d'en être l'essence même ? Ou alors on peut penser que les banques continuent de privilégier la spéculation financière sur les marchés boursiers, jugée plus rentable pour elles - on a vu où cela mène - que d'investir dans l'économie réelle de notre pays. Nos collectivités territoriales sont à l'origine de plus de 70% de l'investissement sur le territoire national, elles prennent chaque jour des « risques », si j'ose dire, pour développer davantage les services publics dont elles ont la charge avec pour seul critère de rentabilité et de profit le bien être des citoyens. Il ne faudrait pas que les collectivités locales contribuent à reconstituer les marges du secteur bancaire car elles sont loin d'être à l'origine de la crise. De plus, les banques n'ont pas laissé une seule plume dans cette affaire, c'est le contribuable qui a payé. En novembre 2012, le ministre des Finances se voulait rassurant quand il déclarait devant les élus locaux à Dijon : « *Les besoins de financement des collectivités locales, estimés entre 17 et 18 milliards d'euros, devraient être couverts sans trop de difficultés en 2013. L'État, par ses Préfets, s'assurera l'année prochaine (donc 2013) que les collectivités trouvent des financements pour leurs projets* ». Et d'ajouter : « *Financer l'économie est d'abord et avant tout le rôle et la responsabilité des banques (...) Les banques doivent continuer à prêter aux collectivités locales. C'est leur devoir. Et c'est celui de l'État de les appeler à les respecter. Je peux aujourd'hui vous dire, après les avoir chacune consultées, qu'elles vont remplir leur engagement de maintenir, voire d'augmenter, leur production en 2012, par rapport à 2011, avec une offre totale de 10,5 milliards d'euros. Et les principaux acteurs bancaires du secteur me disent qu'ils continueront à prêter en 2013, au moins au même niveau* ». Mieux encore, une circulaire du ministre de l'Économie et des Finances, de septembre 2012, relative aux difficultés d'accès au crédit des collectivités locales, s'adressait aux préfets en ces termes : « *Nous vous demandons de régler (ces difficultés) dans votre département, de prendre sans délai l'attache de chacune des entités concernées et de les orienter prioritairement vers les établissements de crédits, dont la Banque Postale. Vous pouvez en tant que de besoin vous rapprocher du directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations et vous assurer que la situation de chacune des collectivités de votre département connaissant des difficultés d'accès au crédit fait l'objet d'un examen approfondi et que toutes les solutions permettant de résoudre ces difficultés sont mises en œuvre* ». Nous ne pouvons imaginer que ce qui était exigé l'année dernière ne l'est plus cette année et peut-être moins encore l'année prochaine ? Ou faudrait-il croire que les banques échappent aux directives de l'État et qu'elles ne s'y conforment pas partout de la même manière sur le territoire de la République ? Plus on est bien portant, plus facilement on accède aux emprunts ! Malheur aux autres ! Pour les territoires les plus fragilisés comme il y en a un peu partout sur le territoire national et en Essonne, l'impact négatif de cette politique est immédiat et inacceptable au regard des enjeux socio-économiques, politiques, environnementaux de notre société. Votre intervention, Monsieur le Préfet, est donc directement sollicitée et sera précieuse.

L'asphyxie financière à laquelle sont confrontés ces territoires si elle perdurait, remettrait en cause la stratégie et les efforts qu'ils ont développés depuis bien des années en partenariat avec les services de l'État, dont le rapport d'activité 2012 vient de nous être présenté, le Conseil général et la Région pour sortir durablement des conséquences d'une détérioration économique qui s'est cristallisée sur une politique de peuplement irresponsable initiée dans les années 1960 sous l'égide de l'État. Par ailleurs, nous ne pouvons que nous réjouir de voir le dialogue se renouer entre l'État et les départements pour trouver un financement pérenne pour les trois allocations individuelles de solidarités (APA, PCH, RSA). Un accord a d'ores et déjà été trouvé pour dégager des ressources pour la compensation

intégrale du financement du RSA à partir de 2014. Nous resterons bien entendu vigilants et attentifs à la transcription législative de cet accord et à sa mise en application dès l'an prochain. En revanche, nous regrettons que l'examen du financement des deux autres dispositifs, tout aussi importants dans notre système de solidarité nationale, soit renvoyé à plus tard pour être abordé dans le cadre de la loi portant sur la perte d'autonomie et la dépendance, une loi très attendue d'ailleurs par les Français car ce sujet devient un enjeu de société majeur suite au vieillissement de la population. Monsieur le Préfet, représentant ici le Gouvernement et chacun des ministres, nous escomptons que vous voudrez bien, vous faire également l'interprète de ces vives inquiétudes auprès de ceux-ci. »

RÉPONSES DE M. LE PRÉFET AUX PREMIÈRES INTERVENTIONS :

M. Schmeltz, *Préfet de l'Essonne*, ne pourra répondre à la totalité des questions, notamment les plus techniques, mais s'engage à communiquer les éléments d'éclairage.

M. Joly a souhaité des informations sur les emplois des personnes handicapées dans les services publics. Sur ce sujet, la préfecture remplit – et même au-delà – ses obligations. C'est un point qui est suivi avec attention car les administrations centrales prennent des mesures de rétorsion lorsque leurs administrations territoriales ne respectent pas leurs obligations.

S'agissant du chômage et du lien avec la pression fiscale des entreprises, il rappelle que le crédit d'impôt compétitivité emploi produira tous ses effets en 2014, se traduisant par un soutien financier aux entreprises.

S'agissant des emplois d'avenir, M. Joly a estimé que les objectifs n'étaient pas atteints en Essonne, mais l'objectif national sera atteint. Ceux de l'Île-de-France ont sans doute été trop ambitieux, l'Essonne étant le deuxième département de la région en nombre d'emplois d'avenir contractés. La mobilisation de la préfecture est entière sur ce sujet, les résultats du département pouvant encore être améliorés dans tous les secteurs d'activité.

S'agissant de la sécurité, ces dernières années 13 000 emplois de policiers et de gendarmes ont été supprimés. Aujourd'hui, l'érosion des effectifs est stoppée, les recrutements nets étant revenus positifs. Ces effectifs seront affectés prioritairement aux territoires les plus touchés par la délinquance. Dans la durée, celle-ci s'inscrit dans des tendances lourdes sur lesquelles il faut agir, mais il faut être prudent quand à la lecture de ces chiffres, et il cite des résultats encourageants dans les zones prioritaires de sécurité, notamment aux Tartérêts.

S'agissant du Plateau de Saclay, le décret relatif à la zone prioritaire agricole forestière est actuellement à la signature de Mme Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement. Il ne dispose d'aucun élément remettant en cause les engagements financiers de l'État.

S'agissant du redécoupage territorial évoqué par plusieurs élu-e-s, la loi a introduit un scrutin binominal majoritaire pour les élections départementales, dont le premier se déroulera en mars 2015. Ce scrutin sera précédé d'un redécoupage cantonal qui répond à une injonction du juge constitutionnel qui a pointé le déséquilibre démographique très important des cantons, y compris au sein d'un même département. Il ne revient pas au Préfet de procéder au redécoupage, c'est le ministre de l'Intérieur, cohérence territoriale oblige. Un intense travail s'est noué entre le ministère de l'Intérieur, les services compétents et le Conseil d'État, pour définir les règles de droit à respecter sur tout le territoire et éviter l'arbitraire : primauté du critère démographique, impossibilité qu'une commune soit sur deux cantons. En Essonne, la moyenne est de 57 873 habitants, ce nombre peut varier entre moins et plus 20 %. La modification prendra effet en mars 2014. Le Préfet présentera devant l'Assemblée départementale le projet gouvernemental, qui fera l'objet d'un débat. Au printemps dernier les préfets ont adressé un rapport au ministère de l'Intérieur transmettant les premières observations des élu-e-s.

M. Sac s'est interrogé sur la rentrée scolaire. Celle-ci s'est déroulée dans un climat serein et des conditions matérielles satisfaisantes. Les prévisions d'effectifs attendues à la hausse ont été effectives, et même de manière plus forte dans le premier degré, conduisant à ouvrir plus de classes. Dans le premier degré, le département bénéficie de 123 emplois qui ont permis d'accompagner l'évolution des effectifs, de relancer la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les zones jugées prioritaires et de renforcer l'encadrement dans les écoles concentrant les plus grandes difficultés. Au global, ces mesures auront permis de procéder à 155 ouvertures, pour 70 fermetures, soit un bilan net de 85 créations de classes. Le taux de scolarisation des enfants de deux ans est de 1,74 % à la rentrée 2012. Dans le cadre de la loi pour la refondation de l'école, l'objectif est de parvenir sur le quinquennat à un taux de 30 % de scolarisation dans les territoires prioritaires. Pour la rentrée 2013, 18 emplois sont mobilisés à cet effet, l'effectif prévisionnel des enfants de deux ans en éducation prioritaire étant porté à 6 % de la classe d'âge, soit 245 élèves supplémentaires. 22 postes sont consacrés à la mesure « *plus de maîtres que de classes* », la rentrée ayant permis d'accueillir 287 professeurs stagiaires et 266 contractuels admissibles au deuxième concours.

Dans le second degré, les moyens supplémentaires permettent d'absorber la hausse démographique enregistrée depuis plusieurs années. En collège, la dotation départementale a augmenté de 950 heures, pour 53 équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour un écart prévisionnel de plus 534 élèves. En termes de dispositif spécifique, quatre unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ont été créées à la rentrée pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. En lycée, la dotation départementale 2013 a augmenté de 410 heures, pour 23 ETPT, pour un écart prévisionnel de plus 662 élèves. S'agissant des élèves en situation de handicap, 2 815 élèves sont scolarisés dans les écoles publiques du département, dont 2 071 en scolarisation individuelle. Les 62 classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) ont été renforcées par la création de deux classes à Montgeron et Sainte-Geneviève-des-Bois. Deux postes supplémentaires d'enseignants référents ont été créés, un poste supplémentaire ayant été mis à disposition de la MDPH. Une dotation supplémentaire de près de 556 emplois de contrats aidés vient d'être notifiée, moyens mis en œuvre au cours du premier trimestre, pour renforcer l'accompagnement des élèves handicapés.

S'agissant des rythmes scolaires, les efforts sont concentrés sur le premier degré avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Cette réforme vise à remédier à une anomalie du système scolaire français, avec un temps de classe sans proportion avec les pratiques d'autres pays. Si les difficultés d'ajustement ne doivent pas être sous-estimées, sur le fond, cette réforme se justifie par la nécessité d'une quantification des horaires d'écoles plus conforme à l'intérêt des enfants. Il est à la disposition des services du Recteur pour aider à l'émergence de solutions organisationnelles, pour être au rendez-vous de la prochaine rentrée.

M. Delaunay est intervenu sur l'intercommunalité. Le Préfet est à sa disposition, comme il l'est auprès des présidents d'intercommunalité, pour échanger dans les mois qui viennent.

M. Bonneau est intervenu sur la question des campements illicites. L'Essonne est l'un des quatre départements franciliens les plus concernés. A ce jour, vingt-six campements sont recensés, avec 1 150 occupants, dont près de 450 mineurs – pour l'essentiel des familles d'origine roumaine. La plupart de ces campements sont situés en centre Essonne et dans l'arrondissement d'Évry, d'autres dans l'arrondissement de Palaiseau. Les communes qui connaissent la plus grande implantation de campements sont Corbeil-Essonnes et Ris-Orangis, avec six campements chacune. Si pour la plupart des campements, la population est estimée à près de 45 personnes, plusieurs ont une population importante, comme à Grigny, Montgeron ou Villebon-sur-Yvette. La plupart de ces campements présente des risques importants pour la salubrité et la sécurité publiques, ces considérations ne doivent pas être négligées. 14 campements sur 26 font l'objet de dépôts de plaintes et de procédures judiciaires. En cas de procédure administrative, la préfecture ne

donne suite qu'aux arrêtés municipaux suffisamment motivés. Elle agit sous le strict contrôle du juge administratif qui apprécie la légalité des bases juridiques sur lesquelles elle intervient. Ainsi, des arrêtés municipaux ordonnant des évacuations ont été exécutés en cas de péril imminent avéré. De plus, depuis la parution de la circulaire du 26 août 2012, tous les campements évacués ont fait l'objet de diagnostics sociaux. Enfin, lors de chaque évacuation, les équipes de la Croix rouge sont mobilisées sur place. Par le biais d'un appel au 115, une place en hébergement d'urgence est proposée. A la suite de l'évacuation du campement de la RN7 à Ris-Orangis, le 3 avril dernier, une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale a été mise en place, ayant pour objectif l'intégration sociale des familles. Ces personnes bénéficient actuellement d'un accompagnement social et sont intégrées à un dispositif leur permettant de travailler sur des chantiers d'insertion.

Il s'agit d'un problème complexe. La préfecture applique la circulaire en tenant compte d'un principe de réalité, sans préjudice de la loi pénale, lorsqu'elle doit s'appliquer sous l'autorité du procureur de la République ou des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers en France. En cas d'opération de démantèlement, la préfecture ne dispose pas nécessairement de tous les dispositifs d'hébergement nécessaires déjà fortement sollicités. Elle est attentive à ce que les enfants poursuivent leur scolarité, la rupture de scolarisation ne pouvant cependant être évitée dans certains cas. En conclusion, la circulaire est appliquée dans toutes ses dimensions, avec toutes ses nuances, avec loyauté, sincérité, bonne foi et sans arrière pensée.

Mme Duranton a parlé de la dégradation de l'emploi en Essonne en 2012. Si la dégradation est réelle, la situation du département est plus favorable que celle d'autres territoires. Les derniers chiffres de l'évolution du chômage en Essonne, marque les mêmes signaux d'encouragement que dans le reste du pays. Quant à la faculté des métiers, la préfecture suit le sujet avec la plus grande attention. L'État en a fait la preuve, y injectant ces dernières années plusieurs millions d'euros. Des solutions existent, par des rationalisations sur l'immobilier ou la gestion des effectifs. La faculté des métiers de l'Essonne est un bel outil, qu'il faut conserver. Mme Duranton a également parlé des transports en commun : le message est reçu. L'amélioration de la qualité des transports est évidemment un sujet majeur.

S'agissant de l'accès aux crédits des collectivités territoriales, évoqué par M. Paul da Silva, les élu-e-s doivent faire remonter les difficultés d'accès à l'emprunt. L'État est prêt à intervenir auprès des banques pour chercher des solutions. Le Conseil départemental du financement de l'économie est un organisme qui regroupe les services de l'État, les organismes financiers et consulaires, il permet de faire un point régulier sur ce sujet.

DEUXIÈMES INTERVENTIONS :

M. Romain Colas évoque trois sujets au cœur des préoccupations des Français-es : la cohésion sociale, l'emploi et la sécurité. S'agissant de la cohésion, le Préfet a répondu sur le calendrier pour la mise en œuvre du contrat de ville Évry Centre Essonne. Le Conseil général, département pionnier dans la politique de la ville, participe sous l'autorité du Préfet délégué aux travaux préparatoires à l'élaboration de ce projet de contrat expérimental. Ses outils se sont adaptés à la réforme à venir, notamment par l'adoption du plan départemental de cohésion sociale et urbaine. Il sera un acteur de l'expérimentation pour en tirer des enseignements sur la nouvelle géographie prioritaire.

Sur le front de l'emploi, le Conseil général s'est largement mobilisé au côté de l'État pour le déploiement des emplois d'avenir et demande : le pourcentage de ces emplois issus des zones urbaines sensibles ; le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale n'ont pas créés. S'agissant du dispositif mis en place par le Gouvernement à destination des jeunes, le ministre de la Ville vient d'élargir les zones pouvant être éligibles aux emplois francs, dont 20 000 doivent être déployés sur le territoire national. Quelles sont les ambitions pour l'Essonne ? Toujours en matière d'emploi, l'orateur veut faire part de la méconnaissance dans le tissu des TPE essonniennes du dispositif du crédit d'impôt

compétitivité emploi. Sur ce sujet, il faut faire œuvre de pédagogie pour faire connaître ce dispositif.

S'agissant de la sécurité, l'Essonne est dotée de deux zones de sécurité prioritaire, à Corbeil-Essonnes et Grigny. Ces dispositifs ont-ils fait la preuve de leur efficacité ? Quelle est l'action engagée par le Préfet sur l'OPIEVOY (Office public de l'habitat interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines), à la suite d'une tentative de déstabilisation des conseils généraux des Yvelines et du Val d'Oise ? Si cet office fonctionne, sa situation est considérablement fragilisée, du fait de la crise que vit sa gouvernance et du refus des conseils généraux des Yvelines et du Val d'Oise de redésigner des représentants.

M. Nicolas Schoetti souligne qu'une importante pollution au pyralène a été découverte dans la rivière de la Prédécelle, dans le canton de Limours, obligeant à mettre en quarantaine un troupeau de vaches. Quelles sont les mesures que le Préfet compte prendre pour mettre fin à cette pollution ?

Mme Claire Robillard rappelle qu'elle a interpellé l'ancien Préfet en mai dernier pour la mise en œuvre d'une procédure concourant, par voie réglementaire, au déclassement de l'A 126 sur la section Palaiseau-Polytechnique, Palaiseau-Gare, reliquat de l'ancien projet d'autoroute A 87. L'éco quartier Camille Claudel est le premier acte fort d'aménagement du Plateau de Saclay. A ce jour, la première phase de cet aménagement, sur près de 22 hectares, est en cours de réalisation permettra d'établir une continuité urbaine entre la ZAC Polytechnique et la commune de Palaiseau. Une deuxième phase du projet est d'ores et déjà envisagée, pour laquelle le déclassement de cette portion d'autoroute est un enjeu majeur. L'oratrice souhaite connaître l'état d'avancement de cette demande.

Mme Caroline Parâtre appelle l'attention du Préfet sur la situation de La Ferté-Alais, où la délinquance ne cesse de progresser. Le territoire de cette commune n'étant pas prioritaire, elle ne peut bénéficier de financement en matière de vidéo protection. L'oratrice souhaite connaître les critères de sélection pour disposer de cet équipement.

S'agissant des assistantes de vie scolaire, quels sont les principaux éléments de la réflexion gouvernementale sur leur titularisation ?

S'agissant de la mise en place du schéma départemental des gens du voyage, quid de l'aide technique de l'État concernant la gestion des aires de grand passage ?

M. le Président rappelle que M. le Préfet interviendra dans le débat sur le schéma départemental des gens du voyage.

M. Bruno Piriou lit le texte suivant : « Trois remarques qui concernent ma délégation à la jeunesse dans ce département - l'Essonne est l'un des départements qui compte le plus de jeunes dans notre pays - et deux alertes et une invitation. La première alerte concerne les moyens accordés par l'État aux Points d'Accueil et d'Écoute Jeunesse car l'on m'informe d'une baisse conséquente des crédits des PAEJ mettant en difficulté de nombreuses structures de notre département.

Deuxième question : nous avons fait de la jeunesse une priorité des politiques départementales depuis quelques années et nous essayons de réfléchir aux jeunes en terme de droits. Droit à étudier, à se loger à se soigner et à trouver un travail. Je suis alerté en cette rentrée scolaire – dont on dit qu'elle s'est bien passée – par de nombreux jeunes qui n'ont pas à cette date, de place au lycée. Que ce soit des jeunes qui ont réussi leur CAP, leur BEP qui souhaitent faire des bacs pro et à qui l'on refuse des places dans les établissements scolaires, ou de jeunes qui ont eu leur bac pro à qui on refuse de continuer leurs études en BTS. C'est le cas notamment là où je suis Conseiller général, à Corbeil-Essonnes, où je peux citer de trop nombreux cas. Je pense qu'il est bien que le Gouvernement pense à de nouveaux dispositifs : emplois d'avenir, etc. Mais quand il y a une jeunesse qui souhaite poursuivre ses études, qui a réussi ses diplômes, je trouve

dommageable que l'Éducation nationale ne soit pas en mesure d'accorder une place à chacun pour continuer.

La troisième question est une invitation. Nous avons engagé un travail avec l'ensemble des structures jeunesse et les jeunes eux-mêmes depuis plusieurs mois sur la question du droit aux stages. Vous savez que depuis des années, dès la 3^{ème} et maintenant au lycée professionnel et en lycée d'enseignement général, à la faculté et, évidemment, à la faculté des métiers, des milliers de jeunes sont contraints de trouver un stage en entreprise pour assurer la réussite de leurs études. Aucun dispositif, aucune réflexion n'a été engagée pour se poser la question de trouver des stages. De nombreux jeunes, notamment ceux qui se retrouvent dans les situations sociales compliquées, n'ont pas forcément les mêmes réseaux que ceux qui sont en situation plus favorable. Parfois ils loupent leur année et leurs études, même en faculté des métiers, faute d'avoir trouvé un stage en entreprise. Nous considérons que c'est de la responsabilité de l'Éducation nationale, même si le Département prend sa part de cette problématique. Je voulais vous alerter sur cette question et inviter l'Éducation nationale et les services de l'État à se pencher sur cette question.

M. Dominique Fontenaille ne se satisfait pas, comme le Préfet, que la situation essonnienne soit moins mauvaise que celle des autres départements franciliens, notamment à la lecture des chiffres de l'emploi et des bénéficiaires du RSA sur les douze derniers mois de l'année. Tous les acteurs-trices doivent rassembler leurs forces pour que des emplois marchands soient créés en Essonne par l'implantation d'entreprises. Le Préfet vient d'un département dont le dynamisme est reconnu en la matière : a-t-il une vision stratégique sur un développement équilibré de l'implantation d'entreprises en Essonne ? Quelles sont ses perspectives en la matière ?

M. Claude Vazquez lit le texte suivant : « Le projet de loi de « *modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles* » revient en deuxième lecture au Sénat cette semaine. Vous connaissez l'inquiétude et l'opposition que ce texte, en l'état, suscite chez de nombreux élu-e-s. L'association des Maires de France a dénoncé « *l'accumulation de mesures visant à la suppression programmée des communes par leur dilution dans de nouvelles collectivités intercommunales* ». Le projet de métropole du Grand Paris regrouperait Paris et les trois départements de la petite couronne. Elle concentrerait d'énormes pouvoirs en récupérant des compétences essentielles des communes et des départements concernés, en créant des lieux de décisions toujours plus éloignés des citoyen-ne-s. Au sein du conseil métropolitain, les communes disposeraient de quelques représentants au rôle uniquement consultatif – les maires ne seraient conviés qu'une fois par an à ce conseil métropolitain. En clair, le président de la métropole et quelques vice-présidents règneraient sur six millions d'habitants –. C'est tout le contraire d'une décentralisation ! Il s'agit d'un véritable big-bang institutionnel qui changerait radicalement l'organisation territoriale de la République. Nous soutenons la demande d'un référendum pour que les populations donnent leur avis. Le 20 septembre dernier, le syndicat Paris métropole, qui regroupe 124 collectivités concernées par la métropole, a adopté un vœu à une très large majorité. Il réclame une autre façon de faire la métropole, à partir d'une « *démarche ascendante, en s'appuyant sur les territoires pleinement acteurs et responsables* ». En Essonne il n'y aurait plus que six grandes intercommunalités regroupant obligatoirement 200 000 habitants chacune. Les intercommunalités actuelles, créées autour de projets partagés, n'existeraient plus et les communes se verraient dépossédées de leurs compétences stratégiques au profit de ces nouvelles entités. Conçue dans la logique de compétitivité, la métropole capterait l'essentiel des capacités économiques et financières, ce qui aggraverait encore les inégalités territoriales et sociales de notre région. Pour toutes ces raisons, les élu-e-s du Front de gauche sont partie prenante de l'exigence de réécriture du projet de loi, à partir d'une conception de l'intercommunalité fondée sur la solidarité entre les territoires, le développement des services publics, la démocratie locale avec le respect du rôle de la commune comme échelon le plus près des citoyen-ne-s. Nous voulions ce matin, vous confirmer l'inquiétude des élu-e-s sur ce sujet. Monsieur le Préfet, nous souhaitons

connaître les dispositions que vous comptez prendre afin que les élu-e-s départementaux-ales soient informé-e-s, consulté-e-s et faire du projet du ministre de l'Intérieur un exemple de transparence. »

M. Frédéric Petitta rappelle que le Président de la République a érigé le logement en priorité nationale. Pour concrétiser cet engagement, plusieurs dispositifs ont été annoncés, comme la mise à disposition des terrains de l'État ou encore la TVA à 5 %. L'adoption en première lecture le 17 septembre dernier du projet de loi pour l'accès au logement permettra d'aller plus loin, avec la mise en place d'un encadrement des loyers, la création de la garantie universelle, ou encore de dispositifs visant à prévenir les expulsions. En Essonne, le Conseil général a fait de sa politique du logement l'un des axes forts de sa dimension de bouclier social, en y consacrant cette année plus de 12,5 M€ pour la construction de 1 500 logements et les réhabilitations de 1 000 autres.

Le Département s'interroge sur les moyens qui seront donnés aux départements de la grande couronne dans le projet de création de la métropole du Grand Paris en matière de logements. L'Essonne s'inscrit dans une politique volontariste pour assurer un effet levier sur la production de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, en ayant à cœur la nécessaire solidarité et la mixité sociale. Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) prévoit l'intégration des questions d'hébergement dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, sous la responsabilité conjointe de l'État et du Conseil général. Quid de la répartition des responsabilités de chacun au titre de l'hébergement ?

Mme Marjolaine Rauze rappelle que loi du 11 février 2005 pour l'égalité, la participation et la citoyenneté des personnes avec handicap a fixé l'enjeu d'assurer aux élèves concernés une scolarité adaptée à leurs besoins. Rentrée après rentrée, les difficultés auxquelles sont confrontés les parents, les enfants et les adultes qui les ont en charge sont toujours présentes. Si l'on peut se féliciter des deux postes nouveaux d'enseignants référents et du poste d'enseignant évaluateur rappelés par le Préfet, on ne compte, au total, que cinq enseignants évaluateurs pour plus de 28 000 élèves en situation de handicap. S'il faut se féliciter d'une titularisation en CDI de 28 000 auxiliaires de vie scolaire (AVS), ce ne sera qu'à partir de l'an prochain et progressivement, à l'issue des six ans renouvelables, que les avancées se concrétiseront. De plus, les 8 000 AVS supplémentaires annoncées pour la rentrée 2013 le sont sous la forme de contrats aidés, renouvelant le flot de personnels non qualifiés à qui il est demandé de prendre en charge des enfants en situation de handicap. Car en termes de qualification, si l'annonce d'un doublement des heures de formation, de 60 à 120 heures n'est pas négligeable, ces formations sont effectuées les mercredis et samedis, hors du temps de travail, ce qui est contraire à toutes les règles. Il ne serait pas raisonnable d'ignorer les difficultés propres aux MDPH, y compris celle de l'Essonne, en termes de moyens pour évaluer et statuer sur les besoins des enfants en temps et en heure pour la rentrée, force est de constater que les modalités de recrutements et d'affectation des AVS sont indignes. Ainsi, en Essonne, le service de l'Éducation nationale concerné doit procéder en quelques semaines à des centaines de recrutement de personnes qui ne peuvent être en poste au début de l'année scolaire, en sachant par avance que ces conditions conduiront un grand nombre d'entre eux à abandonner dès l'automne. Autant de difficultés et de souffrances pour les enfants, les familles, les enseignants et les personnels des écoles et collèges censés les accueillir. Ce manque de moyens et d'anticipation aboutit à des situations aussi absurdes que le changement d'affectation d'une AVS d'un enfant à un autre lorsque son dossier est en cours de renouvellement, laissant cet enfant sans AVS pendant des semaines, voire des mois. Comment ne pas s'indigner lorsque en Essonne, la MDPH se voyait, en juin dernier, demander par les services académiques de modifier les décisions de la commission d'attribution des Aides d'orientation en ULIS de 120 collégiens et d'inciter les parents à accepter un simple accompagnement par des AVS à une date inconnue ? D'ailleurs à ce jour, il semble que des enfants soient encore sans solution, malgré l'ouverture de deux

nouvelles ULIS cet été et l'opération de passe-passe consistant à augmenter l'effectif de ces classes ULIS de 10 à 14 élèves. Il est temps, dans ce domaine, comme dans d'autres, de donner la priorité à l'humain ! On doit faire mieux ! Faut-il encore en avoir les moyens et anticiper dès maintenant la prochaine rentrée.

RÉPONSES DE M. LE PRÉFET :

M. Schmeltz, *Préfet de l'Essonne*, répond à M. Colas que l'expérimentation Évry Centre Essonne permettra d'apporter des enseignements utiles sur la mise en place des prochains dispositifs. Le dévoilement de la nouvelle géographie prioritaire est prévu avant la fin de l'année. S'agissant des emplois d'avenir issus des zones sensibles, il s'élève à 40 % en Essonne, résultat au-delà des préconisations nationales. Ce dispositif a bénéficié aux jeunes issus des quartiers les plus en difficulté. Le Préfet a écrit à la centaine de maires qui n'avaient pas contracté d'emplois d'avenir, non pas pour exercer une quelconque pression, mais pour leur rappeler l'intérêt de ces dispositifs exigeants, dont l'objectif est de faire acquérir une première expérience professionnelle à des jeunes et leur mettre le pied à l'étrier. On compte 5 000 emplois francs au plan national, l'Essonne étant dans la deuxième vague en 2014. S'agissant des zones de sécurité prioritaire, la préfecture manque encore de recul, les interventions étant rythmées par la communication du ministre de l'Intérieur. On peut cependant dire que l'expérimentation sur les Tarterêts est prometteuse. Des réunions régulières sont organisées avec l'ensemble des chefs de police concernés, avec le procureur de la République. S'agissant de l'OPIEVOY, il ne peut encore répondre. A ce stade, il n'a pas encore engagé de discussion avec ses collègues des départements mentionnés.

M. Schoettl est intervenu sur la pollution de la Prédécelle, dont le dossier est suivi depuis de longs mois avec attention. La pollution dans la rivière étant confirmée, l'information a été diffusée en direction des populations et les mesures conservatoires ont été levées dès que possible afin de préserver l'équilibre économique de l'exploitation.

Mme Robillard est intervenue sur le déclassement de l'A126. Le gestionnaire de l'infrastructure souligne que le déclassement ne pourrait concerner que la portion de l'autoroute située à l'ouest de la RD444, qui représente une longueur d'environ 1,6 km et n'a pas de réelle caractéristique autoroutière. La partie de l'autoroute à l'est de la RD444 est totalement intégrée au réseau autoroutier et n'a pas vocation à être déclassée. La procédure qui devra être mise en œuvre relève du code de la voirie routière, prenant la forme d'un décret du ministre en charge de l'Écologie, qui n'exige pas d'enquête publique. Elle s'accompagne en principe d'une procédure de reclassement dans le domaine public routier départemental ou communal, lorsque les collectivités concernées ont fait connaître leur position dans un délai de cinq mois. Pour étayer le dossier, il conviendra d'évaluer l'enjeu du déclassement au regard du projet d'éco-quartier Camille Claudel, objet d'une demande de déclaration d'utilité publique, en cours d'instruction. L'État, le Département et les collectivités concernées devront trouver un accord sur le reclassement de l'autoroute, et le financement des coûts et compensations associées – sujet particulièrement sensible.

Mme Parâtre est intervenue sur la question de la vidéo protection. Compte tenu de la dotation au fonds interministériel de prévention de la délinquance qui permet de subventionner ces équipements, une priorité sera accordée au dispositif de vidéo protection relié à un centre de surveillance unique, qui seule permet une réaction rapide. M. Fuzeau a déjà eu l'occasion d'inviter les élu-e-s du canton de la Ferté-Alais à se rapprocher d'autres territoires ayant un projet identique pour mutualiser les financements et permettre la création d'un tel centre. Cela dit, la vidéo protection n'est pas la panacée pour l'élucidation d'actes de délinquance. Il est à la disposition des élu-e-s pour travailler sur ces sujets, en veillant à ce que le dispositif soit justement proportionné.

M. Piriou a évoqué les points d'accueil d'écoute jeunesse, sujet que le Préfet ne maîtrise pas encore, il propose d'en reparler à une prochaine occasion.

M. Fontenaille a évoqué l'emploi et le développement économique, la conduite à tenir par les services de l'État à l'égard des chefs d'entreprise. Ce qui fait le dynamisme d'un

territoire, c'est le dynamisme de ses entrepreneurs, mais aussi la qualité de l'interaction entre les entreprises et le territoire. L'alchimie existe dans un certain nombre de territoires, où des chefs d'entreprise attachés à leur territoire, entretiennent des relations étroites avec les collectivités locales, les réseaux associatifs et les missions locales. C'est dans cette relation de proximité que peuvent se constituer des synergies et des actions efficaces. Le Préfet veillera à répondre le plus souvent possible à des invitations de chefs d'entreprise, et les informer de dispositifs souvent trop peu connus, comme le crédit d'impôt compétitivité emploi. Il faut également les aider à démêler l'écheveau compliqué des procédures, la préfecture jouant le rôle de facilitateur, fonction essentielle des services de l'État sur le terrain.

MM. Vazquez et Petitta sont intervenus sur des projets de loi en cours de débat : le Préfet s'abstiendra donc de tout commentaire, disant sa disponibilité une fois qu'ils seront votés.

Le Préfet prend acte de l'intervention de Mme Rauze, soulignant la forte augmentation des besoins en Essonne. Un projet de stabilisation de la situation des AVS est en cours. D'ores et déjà il est prévu de les faire bénéficier de CDD, en attendant l'entrée en vigueur de CDI.

M. le Président remercie vivement le Préfet pour ses réponses à cet exercice républicain.

Il est donné acte de la présentation du rapport d'activité des services de l'État par le Préfet de l'Essonne.

La séance, suspendue à 12 heures, est reprise à 12 heures 05.

APPROBATION DU PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE RAPPORT 2013-04-0026

M. Frédéric Petitta présente le rapport en lisant le texte suivant : « Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des services de l'État, Cher-e-s collègues, Je veux tout d'abord remercier M. Le Préfet de participer à nos débats sur l'examen du projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Essonne, co produit par l'État et le Département.

Je tiens à souligner qu'au-delà de l'obligation d'élaboration et de mise en œuvre d'un schéma départemental, imposée par la loi du 5 juillet 2000 (relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite seconde loi Besson), nous avons pleinement conscience de notre responsabilité et de notre devoir d'accompagnement des publics issus de la communauté des gens du voyage et de leurs besoins en matière d'habitat, qu'ils soient sédentarisés ou voyageurs. Nous avons souhaité prendre toute la mesure des difficultés que rencontrent les élu-e-s locaux-ales pour remplir leurs obligations légales. Pour cela, nous avons voulu, sous l'impulsion du Préfet Fuzeau, mener une large concertation afin de pouvoir lever tous les freins et les obstacles à la mise en œuvre de ce schéma. Cette démarche partenariale nous permettra d'atteindre dans les prochaines années les objectifs fixés par la loi Besson qui, dans notre département, revêtent une importance particulière. En effet, comment ne pas prendre en compte la localisation et l'histoire de notre département, étroitement liées aux habitudes de vie et à l'ancrage territorial des gens du voyage en Essonne ? Selon les estimations de l'Association départementale des gens du voyage de l'Essonne (ADGVE) les gens du voyage représentent entre 2 000 et 2 500 ménages, soit environ 10 000 à 15 000 personnes, dont 75 % résident en permanence en Essonne. Il convient également de prendre en compte les réalités de fixation et de déplacement qui peuvent varier selon les saisons, mais également selon les liens familiaux. La situation actuelle n'est satisfaisante pour personne. Ni pour les gens du voyage qui ne peuvent séjourner dans de bonnes

conditions, ni pour les élu-e-s locaux-ales qui doivent faire face à des occupations illicites de terrains qui suscitent localement des désagréments sociaux et juridiques auxquels ils/elles ne peuvent faire face. C'est dans ce contexte que je vous présente le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Et au travers de son approbation, il nous est demandé de prévoir, sur l'ensemble de notre territoire, des accueils dignes, prenant en compte toute la dimension du nomadisme. Nous constatons que de génération en génération, les voyageurs ont développé des attaches fortes avec l'Essonne et des circuits marquant l'attachement à des lieux qui témoignent d'ancrages familiaux forts, telle que la présence d'ancêtres dans des cimetières communaux ou de membres de la famille ayant fait le choix de la sédentarisation. Pour cela nous avons placé la révision de ce schéma sous le signe de la concertation. Ainsi, les communes, les intercommunalités, mais également l'Union des Maires de l'Essonne, ont pu voir intégrer des éléments de leurs contributions dans ce schéma. Nous pouvons nous féliciter de cette démarche qui a permis de prendre en compte les remarques de chacun-e pour d'enrichir ce projet de révision qui a reçu un avis favorable à la quasi unanimité de la commission consultative du 20 juin dernier, 14 des 15 membres présents se sont prononcés favorablement.

Cher-e-s collègues, ce nouveau schéma vise deux objectifs : répondre de façon territorialisée et de manière adaptée aux besoins des gens du voyage en termes de stationnement, d'accès aux droits et d'habitat et répondre aux besoins des collectivités locales qui inscrivent leurs actions aussi bien en termes de réalisation des équipements que de mobilisation des dispositifs de droit commun à l'égard des gens du voyage. L'offre d'accueil sera diversifiée et territorialisée pour répondre aux besoins des gens du voyage et garantir une réelle solidarité territoriale. J'en veux pour preuve la proposition de mutualisation entre EPCI pour réaliser cinq aires d'accueil de grand passage. J'en profite pour saluer la volonté des élu-e-s de la Communauté d'agglomération d'Évry Centre Essonne (CAECE), et notamment celle de notre collègue Francis Chouat, pour la création de la première aire de grand passage à Lisses. Je suis certain que les craintes réelles quant aux charges relatives à son fonctionnement trouveront des réponses concrètes par le regroupement d'objectifs par secteur couvert par plusieurs EPCI. Ce schéma nous permettra de compléter l'offre d'aires de passage temporaire et d'accueil permanent car la moitié des aires prévues dans l'ancien schéma n'a pas encore été réalisée sur notre territoire.

Afin de répondre aux difficultés rencontrées localement, il sera désormais possible d'atteindre les obligations à l'échelle intercommunale en les inscrivant dans le cadre du PLH (programme local d'habitat) et du PLU (plan local d'urbanisme) pour faciliter des situations très locales pouvant freiner la création d'aires d'accueil, par exemple pour trouver des terrains disponibles, adaptés, voire accessibles. Cette mesure permettra d'avancer concrètement sur la réalisation d'aires, comme en témoigne la délibération adoptée par la Communauté d'agglomération du Val d'Orge pour accompagner la commune de Longpont-sur-Orge dans ses obligations. Au-delà de la création d'aires, nous devons entretenir celles de nos territoires et les réhabiliter afin d'accueillir les familles dans un lieu respectueux de leur bien-être et adapté à leur mode de vie. En effet, le mode de vie des gens du voyage, et notamment les problématiques liées à la sédentarisation que nous pouvons rencontrer dans nos communes, pose la question de la création d'opérations d'habitat adapté, car ni une aire d'accueil ni un logement social classique ne peuvent répondre à ce mode de vie spécifique. Afin d'aider au mieux des familles sédentarisées aux revenus précaires un volet « habitat adapté » sera intégré au Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) le 11 octobre prochain. Nous parviendrons ainsi à trouver des solutions pérennes d'habitat pour des familles sédentarisées depuis de nombreuses années, comme nous l'avons fait avec les communes de Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge et le groupe OPIEVOY. L'État et le Conseil général sont conscients des contraintes financières que rencontrent les communes et les intercommunalités pour la création et le fonctionnement des aires d'accueil. Dans le cadre des nouveaux contrats de territoires, conclus au titre du Fonds départemental de renforcement du service public, le Conseil général apportera son soutien, en investissement,

à la création d'aires d'accueil des gens du voyage et une aide au fonctionnement sera accordée aux gestionnaires des aires d'accueil et des terrains familiaux publics, à hauteur de 500 euros/place et par an, dans la limite de 25 % de la totalité des frais de fonctionnement. Cher-e-s collègues, ce projet de schéma redonne toute sa place au volet social, comme le précise l'article 1 de la loi Besson. C'est ce volet qui nous permettra d'agir concrètement sur la notion de « bien vivre ensemble » qui nous est chère et permettra une intégration apaisée sur les territoires. La priorité sera donnée à l'accès au droit commun qui constitue actuellement un frein dans la vie quotidienne des gens du voyage. Il s'agira aussi de développer les projets sociaux dans les aires d'accueil, car si les aspects techniques sont importants, la compréhension des besoins sociaux des ménages et l'impact de l'ouverture de l'aire vers les services communaux, les écoles, les centres sociaux ou les CCAS sont essentiels à son bon fonctionnement. Ce schéma permettra également de favoriser l'articulation et la qualification des acteurs sociaux afin qu'ils aient une meilleure connaissance des gens du voyage, permettant ainsi de lever les principaux freins à l'accès aux droits, comme la domiciliation ou la connaissance du statut administratif.

La méconnaissance du mode de vie et la situation des gens du voyage peut entraîner des rejets et des comportements discriminants, ce schéma propose de mener des actions pédagogiques permettant de déconstruire les représentations parfois faussées sur les gens du voyage. C'est en agissant dans les domaines prioritaires de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de la santé que l'intégration des gens du voyage avancera enfin. Pour cela il faut pouvoir faciliter l'accès à l'école des enfants, mais également favoriser l'accès à l'emploi et poursuivre l'accompagnement à la création et à la gestion d'entreprises qui restent une référence pour les gens du voyage. Il nous faut poursuivre la sensibilisation et la formation des professionnel-le-s de santé que l'ADGVE a déjà menée auprès d'hôpitaux et mettre en œuvre des actions de prévention auprès de la communauté. Par ailleurs, le Conseil général réaffirme son implication au sein du volet social de ce plan d'action. Les maisons des solidarités et la DILEE travaillent conjointement dans le suivi des publics bénéficiaires du RSA. L'objectif étant de mener une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour organiser l'accueil des gens du voyage et définir des réponses adaptées à leurs problématiques sociales.

Je remercie l'ensemble des agent-e-s de l'État et du Conseil général qui ont travaillé à la révision de ce schéma et je vous propose, Cher-e-s collègues, de donner votre approbation au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et de permettre ainsi sa mise en œuvre dans notre département.

M. Dominique Écharoux regrette que ce rapport énumère les obligations du Conseil général, sans faire référence aux exaspérations des Essonnien-ne-s. Il est président d'une communauté de communes qui abrite une aire d'accueil et il déplore trois occupations illicites. En page 30 du schéma, on lit : « *quelques situations de propriétaires occupants sont repérées aux Granges-le-Roi avec des problèmes de respect des règles de l'urbanisme.* ». Cette phrase signifie que des gens du voyage ont construit des pavillons en bois dans des zones boisées, puis les ont renforcés par du béton, le rapport envisage la régularisation de ces installations. Cela signifie-t-il que ces habitations construites illégalement dans la forêt de Dourdan seront régularisées par un permis de construire ? Dans l'affirmative l'orateur votera contre cette délibération.

M. Guy Bonneau souligne que ce rapport témoigne de la volonté forte du Conseil général et du retard de la mise en œuvre du précédent schéma, la moitié des objectifs ayant été réalisés. Il demande si des outils sont envisagés pour une réalisation plus efficace de ce schéma. S'agissant de la sédentarisation et de l'habitat adapté, il s'inquiète que cette disposition soit exclue du futur schéma et renvoyée au prochain PDALPD. Si le Préfet dispose d'outils incitatifs, voire coercitifs pour la mise en œuvre de ce schéma départemental, ces outils ne seront pas applicables pour les réalisations d'habitats adaptés, favorables à l'intégration et à la sédentarisation des gens du voyage.

M. Jérôme Cauët souligne que sur le territoire de la commune Longpont-sur-Orge, une maison illégale a été détruite montrant ainsi que l'État prend ses responsabilités. Il salue le travail des maires du canton de Montlhéry qui abrite une importante communauté des gens du voyage, qui œuvrent dans un esprit de solidarité entre les territoires, dans le sens de la loi sur l'intercommunalité du 25 septembre dernier.

M. Didier Hoeltgen estime indispensable qu'une réflexion soit menée sur la question de l'accès aux droits en matière de santé et aux soins. Ce sujet ne se résume pas à l'accès aux droits et à la protection sociale traditionnels. Il s'agit de créer un fonds spécial permettant de renforcer et d'améliorer l'accès aux droits. Cette réflexion permettrait d'atténuer les polémiques.

M. Gérard Funès constate que le rapport impose à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et à la commune de Wissous de réaliser une aire d'accueil temporaire, d'une capacité de quarante à cinquante caravanes, localisée à 4 km du centre ville de Wissous, à proximité immédiate de l'aire d'accueil de Chilly-Mazarin, du lycée intercommunal et de l'EPHAD départemental. Pour l'orateur, il est inopportun d'agir de la sorte, la commune de Wissous a d'ailleurs voté contre ce schéma et Chilly-Mazarin ayant fait part de ses plus grandes réserves.

M. Jean-Pierre Delaunay a saisi avec plusieurs collègues du sud Essonne le Préfet sur les effets des donations entre certains propriétaires et les gens du voyage. Concernant les terres agricoles, les élu-e-s ont des conventions avec la SAFER, qui permettent aux agriculteurs de préempter les terrains qui les intéressent. Or, ils sont démunis lorsqu'il s'agit de donations de propriétaires à gens du voyage, sans en informer les élu-e-s et les agriculteurs. Il serait important qu'un texte de loi soit présenté pour protéger les terres agricoles.

M. Nicolas Schoettl trouve insupportable que les gens du voyage n'aient que des droits et aucun devoir. Il est inacceptable de contraindre les collectivités territoriales à financer des installations pour accueillir les gens du voyage sans contreparties. L'évacuation d'installations sauvages par les forces de l'ordre n'est pas systématique, notamment lorsque 150 caravanes s'installent. Il rappelle que la commune de Limours a financé pour 1 million d'euros une aire d'accueil de quinze places, conformément à la loi ; que la commune de Courson, à la veille de la Fête des plantes, a dû faire face à l'arrivée de 150 caravanes, qui se sont installées sur les parkings réservés aux visiteurs. Aussi l'orateur votera contre cette délibération

Mme Caroline Parâtre souhaite des explications complémentaires sur l'organisation de la mise en place des aires de grand passage.

M. Dominique Fontenaille souligne que dans son canton, deux communes sur cinq ont rempli leurs obligations : Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette, où aucun incident n'est à déplorer. Les élu-e-s travaillent avec l'association de prévention pour scolariser les enfants. Les quatre aires de grand passage mentionnées dans le schéma précédent n'ont été réalisées qu'à 40 %. Ces quatre aires étant reconduites, il demande quels sont les moyens pour leur mise en œuvre.

M. Claude Vazquez votera ce schéma mais regrette que l'État ne s'implique pas financièrement dans ces aires de grand passage.

M. le Président se félicite de l'aboutissement de ce travail et souhaite que tous-tes les élu-e-s puissent appréhender ces enjeux avec lucidité et l'humanité inhérente aux lois républicaines dont fait partie la politique d'accueil des gens du voyage. Elle s'adresse à une partie de la population vivant en France – dont quasiment la totalité est de nationalité française. La République, ce sont des droits et des devoirs, s'il y a délit, les lois doivent s'appliquer avec la même rigueur. Sur ce sujet comme sur d'autres, l'angélisme et la stigmatisation sont à proscrire. Il faut faire respecter la promesse républicaine d'offrir des conditions de vie dignes à celles et ceux qui vivent sur notre territoire. L'équilibre de ce

schéma est de permettre à la plénitude des droits de s'exercer, dans le respect des devoirs, notamment ceux de l'ordre public.

M. Frédéric Petitta précise que le Préfet répondra aux questions relevant de la compétence de l'État. A M. Écharoux, il répond que l'État a ordonné la destruction d'habitations illégales sur le territoire de la commune de Longpont-sur-Orge. Il indique à M. Bonneau qu'un plan opérationnel sera présenté lors de la prochaine séance sur la mise en œuvre de la politique du Département en matière de logement et d'habitat. Il s'agira d'accompagner les élu-e-s locaux-ales porteurs-euses d'opérations d'habitat adapté sur leur territoire. A M. Hoeltgen, il répond que l'accès aux droits en matière de santé est l'un des axes sur lequel travaille l'Association départementale des gens du voyage. Enfin, il indique à M. Fontenaille que les financements du Conseil général ont été maintenus au même niveau.

M. le Président propose de suspendre la séance, pour permettre à M. le Préfet de répondre aux Conseillers-ères généraux-ales avant de procéder au vote.

★ ☆ ★

La séance, suspendue à 12 heures 50, est reprise à 13 heures.

★ ☆ ★

M. le Président propose de procéder au vote.

Mme Marianne Duranton a entendu les explications du Préfet et les commentaires du rapporteur. Elle constate que les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées par des obligations et des transferts de compétences, sans compensation. Or, l'accueil des gens du voyage suppose des coûts très importants en fonctionnement et en investissement. C'est pourquoi, même s'il y a eu concertation, une partie du groupe UMPA votera contre ce schéma.

Mme Caroline Parâtre indique qu'elle s'abstiendra, regrettant l'utilisation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans ce dossier.

M. Paul da Silva souscrit aux réserves de son collègue Claude Vazquez. Les élu-e-s de son canton ont émis des réserves tellement fortes que l'orateur s'abstiendra.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Les élu-e-s du groupe SER et Mme Marjolaine Rauze et M. Claude Vazquez (groupe Front de gauche) votent pour. M. Paul da Silva (groupe Front de gauche), MM. Patrick Imbert, Jean Perthuis, Guy Crosnier (groupe UMPA), Mme Lamothe, M. Fontenaille (groupe UPE) s'abstiennent. Les autres élu-e-s des groupes UMPA et UPE votent contre.

M. le Président propose d'adopter les délibérations sans débat.

RECRUTEMENT D'UNE INFIRMIÈRE VACATAIRE ET TAUX HORAIRE DE SES VACATIONS RAPPORT 2013-01-0024

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, sans débat.

**GPI JUVISY-SUR-ORGE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE UNIQUE EXERCÉE PAR LA SNCF POUR LE COMPTE DU DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES PORTES DE
L'ESSONNE" DANS LE CADRE DES PHASES PROJET ET TRAVAUX – MONTANT
1,866 MILLION D'EUROS
RAPPORT 2013-04-0027**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, sans débat.

**COMMUNES D'ITTEVILLE ET SAINT-VRAIN –
DÉVIATION DE LA RD 31 - LIAISON DES RD 17 ET 74 -
PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (D.U.P.)
RAPPORT 2013-04-0028**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, sans débat.

**AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME PAR REDÉPLOIEMENT
POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION "CONTOURNEMENT D'ORLY - RD 25 / RD
118 - BARREAU D'ATHIS-MONS" - DÉPENSE : 500 000 EUROS
RAPPORT 2013-04-0029**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, sans débat.

**SITE PROPRE POUR TRANSPORTS EN COMMUN (SPTC) –
COMMUNE DE PALAISEAU - ACQUISITION D'EMPRISES -
MONTANT DE LA DÉPENSE : 1 557 520 EUROS
RAPPORT 2013-04-0030**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, sans débat.

**AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DU SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
(SCOT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS
RAPPORT 2013-04-0033**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, sans débat.

**MISSIONS D'ANIMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE DE GESTION
DE L'EAU - APPROBATION DU CONTRAT 2013-2018 AVEC L'AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE ET SOLLICITATION DE L'AIDE 2013
(MONTANT PRÉVISIONNEL : 120 000 €)
RAPPORT 2013-04-0035**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, sans débat.

**CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DU CIG
RAPPORT 2013-01-0025**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, sans débat.

La séance, suspendue à 13 heures 15, est reprise à 14 heures 30.

**DOTATIONS PRINCIPALES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES
EXERCICE 2014
RAPPORT 2013-03-0018**

M. Patrice Sac souligne que la dotation pour les 100 collèges enregistrera une hausse de 1,72 %.

Mme Marianne Duranton s'inquiète des réductions opérées cette année. La précédente mandature avait limité à trois mois le fonds de réserve des collèges pour éviter les trésoreries pléthoriques. Par ailleurs, cette délibération était présentée plus tard dans le calendrier, c'est pourquoi l'oratrice demande que le Conseil s'engage à réévaluer l'enveloppe des collèges ayant des difficultés à payer leurs charges.

M. Patrice Sac précise que le Comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) s'est réuni la semaine dernière, à cette occasion les syndicats se sont étonnés de l'absence des élu-e-s départementaux-ales, à l'exception de votre rapporteur. Le CDEN a émis un avis favorable à l'unanimité à ce projet de délibération. Il précise à Mme Duranton que certains collèges ont réalisé des travaux sur leur installation de chauffage générant des économies et permettant d'accroître leur fonds de réserve. S'agissant des dotations exceptionnelles, celles-ci répondent aux difficultés imprévues que rencontrent les collèges.

M. Didier Hoeltgen demande que les dossiers des deux collèges de Vigneux-sur-Seine soient réexaminés dans les plus brefs délais.

M. Patrice Sac précise à M. Hoeltgen que les réponses aux questions posées en troisième commission sur les collèges de Vigneux-sur-Seine indiquent que les fonds de réserve sont de 6,2 mois et 5 mois, justifiant les écrêtements.

M. Éric Mehlhorn s'étonne que plusieurs questions posées dans cette commission sont sans réponse et n'a reçu aucun mail.

M. Patrice Sac confirme que les mails contenant les réponses aux questions posées en troisième commission ont bien été envoyés aux élu-e-s par le service. Ce qu'il peut démontrer en présentant l'accusé de réception de cet envoi.

Le projet de délibération est adopté à la majorité. Les élu-e-s des groupes SER, Front de gauche et UPE votent pour. Les élu-e-s du groupe UMPA s'abstiennent.

**CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE :
PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL
RAPPORT 2013-03-0017**

M. Paul da Silva présente ce projet de délibération.

M. le Président se félicite que le Conseil général ait pris le parti de fédérer quelques initiatives locales, tout en impulsant, avec ses partenaires, cette séquence très importante de commémorations de la Première guerre mondiale.

M. Nicolas Schoetti souhaite connaître l'incidence financière de ce projet de délibération.

M. le Président répond que cette commémoration est prise en charge par le budget de la culture et précise qu'il s'agit d'une orientation prioritaire.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**GENOPOLE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU
GIP GENOPOLE POUR LA PÉRIODE 2014-2026
RAPPORT 2013-04-0031**

M. David Ros présente les grandes lignes du rapport, en rappelant que Pierre Tambourin (Directeur général de Genopole) a, à l'occasion de la présentation de Genopole 2025, présenté le 25 septembre dernier en quatrième commission élargie, son bilan. A ce propos, l'orateur regrette l'absence de nombreux-ses Conseillers et Conseillères généraux-ales alors que les enjeux sont particulièrement importants.

M. le Président remercie M. Pierre Tambourin pour son audition, qui lui a donné l'occasion de présenter un projet lancé dès 1998, sous les auspices de MM. Michel Berson, Jacques Guyard, Jean-Paul Huchon, Lionel Jospin et Claude Allègre. Il invite ses collègues à prendre connaissance d'un premier laboratoire pharmaceutique de production de médicaments de thérapies géniques traitant des maladies rares. Il s'agit de la première industrie pharmaceutique portée par le champ de l'économie sociale et solidaire, en l'occurrence l'AFM. Cette réalisation illustre l'ambition de servir à la fois le développement économique et le progrès humain.

M. Dominique Fontenaille souhaite savoir si le financement du Conseil général est fléché sur certains projets.

M. David Ros indique que la répartition n'est pas exhaustive mais qu'elle porte sur de grandes tendances.

M. Michel Berson rappelle la singularité de l'engagement du Conseil général en 1998, au moment de la création du Genopole. Traditionnellement, les collectivités territoriales participent exclusivement à l'investissement d'un tel projet, or, dans ce dossier, le Conseil général et la Région Île-de-France ont également concouru au fonctionnement et en investissement. Ce montage financier était nécessaire pour lancer le projet, aujourd'hui, si le Conseil général doit continuer sa participation en investissement, il conviendrait, au bout de quinze ans, de revoir sa participation en fonctionnement.

M. David Ros souligne le potentiel de recherche passionnant du Genopole qui se traduira par la création et le développement d'entreprises. De telles structures, fortement soutenues par des fonds publics vont désormais vendre leurs services, c'est un enjeu sur lequel il faudra se pencher. Il note également le travail réalisé entre la zone d'Évry et le cluster Paris-Saclay pour que la Vallée de la médecine permette à cette zone de jouer pleinement son rôle. L'autonomie doit être concrétisée, cependant des soutiens financiers en fonctionnement sont encore nécessaires à court terme.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT) GRAND ORLY SIGNATURE
D'UN ACCORD-CADRE (TITRES I ET II DU CDT)
RAPPORT 2013-04-0034**

M. Patrice Sac présente les grandes lignes de ce contrat de développement territorial.

M. Etienne Chaufour insiste sur le caractère exceptionnel de ce projet. Il y a quatorze ans, les élu-e-s du Conseil général ont été solidaires pour lutter contre les nuisances sonores aériennes. Cependant à l'époque peu ont souligné l'importance du territoire aéroportuaire pour l'Essonne, deuxième zone d'emploi d'Île-de-France dont 60 % des salarié-e-s sont essonnien-ne-s. Ce contrat montre l'intérêt de développer des territoires cohérents sans recourir à d'autres dispositifs telle que la métropole. Ce territoire a toute légitimité à exister et proposer des modes de développement originaux. Cet exemple devrait être suivi et l'orateur espère un vote unanime.

M. Guy Bonneau observe que ce dispositif a le mérite d'exister. Il rappelle que les sujets évoqués ont été traités lors du débat sur le PACTE. Ce contrat concerne principalement des engagements sur la programmation de logements, des engagements globaux, qui ne sont pas nécessairement ceux de la commune. Par ailleurs, de quel Grand Paris fait état ce projet de délibération alors que le sujet est en débat au plan national ? Comment le Conseil général s'inscrit-il dans le débat sur le Grand Paris ?

M. Patrice Sac souligne que le travail collectif est nécessaire à toute évolution du cadre institutionnel et que l'essentiel est la prise en compte des besoins de développement de ce territoire. Concernant le Grand Paris, ce projet est en cours de discussion à l'Assemblée nationale.

M. Etienne Chaufour rappelle qu'il y a dix ans, les membres de cette Assemblée avaient acté que ce CDT, en prenant en compte les problématiques de foncier, de logement, d'activités économiques, ainsi que de transport, valorisait ce territoire et profiterait à l'ensemble de la communauté. Quant au Grand Paris, les communes signataires de ce contrat estiment important de développer des territoires humains non dédiés à une fonction métropolitaine.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**RÉÉVALUATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE (EFP) POUR
L'EXTENSION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DE
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS. MONTANT : 700 000 EUROS TTC
RAPPORT 2013-04-0032**

M. Pascal Fournier présente le rapport.

M. Nicolas Schoettl déplore le doublement de cette enveloppe alors qu'elle avait été votée en 2012.

M. Pascal Fournier précise qu'il s'agit d'une réévaluation de 50 % : 26 % au titre des nouvelles normes en matière d'isolation et le reste pour une extension de surface pour un meilleur accueil et une meilleure accessibilité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE PARTAGÉE -
NOUVELLE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE
RAPPORT 2013-03-0015**

M. le Président précise qu'il s'agit du premier projet de délibération examiné par le Conseil économique, social et environnemental de l'Essonne (CESEE). Cependant, les Conseillers et les Conseillères généraux-ales ont reçu son avis très récemment. A l'avenir, le Président Guedj fera en sorte que les avis du CESEE soient envoyés avec les rapports. Il souligne la grande qualité des débats qui ont animé cette instance, preuve de son utilité. L'amendement présenté s'appuie sur une recommandation du CESEE, instance qui enrichit les délibérations de l'Assemblée départementale au regard de l'analyse des acteurs-trices de terrain.

M. Stéphane Raffalli donne lecture des grandes lignes du rapport et présente l'amendement 3/15-1.

Mme Marianne Duranton est perplexe à la lecture de ce projet de délibération qui renvoie en totalité à la Commission permanente. Ce n'est que verbiage manquant de concret. Tous les élu-e-s cantonaux-ales ont reçu une lettre ouverte de quatre-vingt-dix acteurs-trices de la culture s'inquiétant des orientations prises. Le Président actuel entendrait revisiter toutes les politiques, à telle enseigne qu'*Essonne info* a pu dénoncer le « *clair*

obscur » de la politique culturelle du Conseil général. En son temps, M. Michel Berson reconnaissait la culture dans le département, les communes et les acteurs-trices du monde culturel avaient un partenaire identifié. Aujourd'hui, au motif de parler de l'Essonne hors du territoire, c'est omettre que l'Essonne est aux Essonnais et aux Essonniennes. Elle cite comme l'exemple l'exposition sur la Chine dont le coût fut conséquent. Le Président Guedj s'est félicité de ce premier avis du CESEE, c'est la preuve qu'il s'agit d'un gadget supplémentaire. Il faut en revenir à des actions structurantes pour le département, comme l'Orchestre symphonique départemental des jeunes, que le Conseil général est en train d'abandonner. A défaut, l'Assemblée départementale sera obligée, comme elle va le faire à propos du sport, de revenir sur son vote, les acteurs-trices de terrain ayant besoin de stabilité.

M. Nicolas Schoettl dénonce ce rapport qui n'est qu'un alignement de mots et de phrases. Ce rapport témoigne que la culture pour tous est une idée qui n'a pas franchi le seuil du Conseil général. L'axe le plus fort du bilan aurait dû être la complexité, notamment comptable, de ses chartes, chronophages pour les services du Département et des communes. Ce rapport vient abroger les derniers lambeaux d'une politique culturelle qui accompagnait les collectivités. On oriente, on dirige et on impose, en faisant son deuil du patrimoine, de l'archéologie départementale. On oublie de réduire la fracture culturelle entre les petites et les grandes collectivités. L'exécutif entend proposer une culture dirigiste, soumise à des instances peu clairement définies qu'elles en sont inquiétantes. L'exécutif départemental devrait s'inspirer de cette phrase de Bergson : « *Agir en homme de pensée, et penser en homme d'action.* » Sous un discours technocratique, c'est un peu plus de liberté culturelle et d'expression que l'on veut supprimer, ce pourquoi l'orateur votera contre.

M. Guy Bonneau peut attester des actions conduites en matière de culture solidaire, qui seront amplifiées. Ces actions touchent les publics les plus isolés et éloignés. Il s'agit d'actions simples, type « *rompre l'isolement* », où sont sensibilisées les personnes à partir de supports culturels et montre cette exigence de qualité. L'orateur se félicite que cette action soit mise en avant.

M. Patrice Sac confirme qu'il s'agit de moderniser les politiques publiques lancées en 1998, pour prendre en compte les évolutions déjà actées dans diverses délibérations. Il s'agit ainsi de repositionner le Département dans une vision d'ensemble. C'est pourquoi la création d'une structure qui permettra de réunir régulièrement les acteurs-trices culturel-le-s est importante. Les grands axes de ce rapport donnent le cadre dans lequel les nouveaux dispositifs de soutien et les volumes financiers se mettront en œuvre. Le Département est une structure politique qui élabore les critères d'une politique publique culturelle, mais qui ne contrarie pas les communes à développer leur politique culturelle.

M. Stéphane Raffalli souligne que la politique publique de la culture est l'une des plus difficiles à définir. Il ne s'agit pas de construire une cathédrale – une délibération qui réglerait tout – mais de donner un cadre qui définit des axes forts, rappelés avec force dans ce projet de délibération. Il ne s'agit pas d'un corset administratif. Le Conseil général n'est pas une DRAC, il crée des espaces de discussion avec les acteurs-trices culturel-le-s. Le rapport fixe trois axes et quatre volets et ouvre le débat. Le contexte a fortement évolué depuis quinze ans, étant entendu qu'il n'y a de bonne politique publique qu'en lien avec les sciences sociales. Il rappelle le contexte, définit une méthode, la culture en Essonne devant être coproduite par l'administration et les acteurs-trices eux-mêmes. Il réaffirme quelques principes, à savoir que la culture doit influencer la société, notamment envers les publics les plus fragiles et les plus jeunes. Les acteurs-trices culturel-le-s peuvent être consultés à dialoguer avec des publics qui ont besoin de cette culture partagée. Le rapporteur souhaite reprendre les conventions triannuelles des contrats d'objectifs pour pérenniser les financements.

M. le Président exprime son malaise à l'écoute des reproches injustes exprimés. D'aucun-e-s ont parlé de verbiage pour masquer leur regard critique sur le contenu même

des politiques publiques. Le débat n'a pas été à la hauteur de l'exercice à savoir, pour une collectivité dont la culture est une compétence facultative, d'impulser et de fédérer les actions. L'intervention de Mme Duranton était à cet égard méprisante. Le Musée français de la photographie est propriétaire des premières photos existantes au monde de la Chine, raison pour laquelle le Conseil général en fait un élément de messianisme et de fierté départementale, dans le cadre de la coopération décentralisée avec la ville de Wuhan. Des chefs d'entreprise ont accompagné la délégation essonnienne en Chine. Pour certains, c'est parce qu'ils étaient dans cette délégation qu'ils ont décroché un rendez-vous demandé de longue date auprès de leurs homologues chinois. L'Essonne doit être visible à l'extérieur. Ainsi, le Département accompagnera la commune de Yerres, qui va organiser une exposition mondiale sur Caillebotte où une cinquantaine d'œuvres, parmi les plus importantes de ce peintre, seront présentées. Mme Duranton a préféré le mépris et s'accrocher à la surface des choses, à la critique paresseuse et confortable, sans le moindre début d'une proposition, oubliant qu'il s'agit de chercher l'excellence, pour irriguer le territoire départemental, dans la culture comme dans le sport ou le développement économique. Nul dirigisme, mais un travail avec les acteurs-trices, grâce à l'ingénierie du Département, dont le professionnalisme est reconnu de toutes et tous, pour construire une identité départementale.

L'amendement, mis aux voix, est adopté à la majorité. M. Nicolas Schoettl (groupe UPE) vote contre.

Le projet de délibération est adopté à la majorité. Les élu-e-s des groupes SER et Front de gauche votent pour. Les élu-e-s du groupe UMPA et M. Schoettl (groupe UPE) votent contre. Les élu-e-s du groupe UPE s'abstiennent.

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2012-03-0028 DU 17 DÉCEMBRE 2012
PORTANT SUR LES NOUVELLES MESURES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR
DU SPORT : « ESSONNE, TERRE DE SPORT »
RAPPORT 2013-03-0016**

M. Patrice Sac présente le rapport.

M. Jean-Pierre Delaunay estime que ce rapport démontre que la concertation n'est pas de mise dans cette Assemblée. Si celle-ci avait eu lieu avec les acteurs-trices du sport, ce projet de délibération ne serait pas présenté aujourd'hui.

M. le Président estime que l'on peut voir la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. L'exécutif est capable d'ajuster de manière pragmatique les délibérations, personne ne pouvant mesurer la totalité des conséquences. Si l'erreur est humaine, la persévérance dans l'erreur est diabolique. Il reconnaît les difficultés posées par la première délibération et la fierté de cette majorité de pouvoir ajuster ses décisions. Quant à l'opposition, celle-ci est frappée du « syndrome de Calimero » qui se plaint en permanence, ses mouvements d'humeur étant cependant un puissant carburant à la motivation de la majorité.

Le projet de délibération est adopté à la majorité. Les élu-e-s des groupes SER, Front de gauche et Mme Lamothe (groupe UPE) votent pour. Les élu-e-s des groupes l'UMPA et UPE s'abstiennent.

M. Jean-Pierre Delaunay déplore l'absence des élu-e-s de la majorité en salle des séances alors qu'il reste deux importantes délibérations en débat. A elle seule, la majorité n'assure plus le quorum.

M. le Président rappelle que deux collègues, membres du conseil d'administration de l'hôpital Barthélemy Durand, devaient y être présents pour une importante inauguration, dont on peut regretter qu'elle ait lieu un jour de séance. Il ne doute pas du grand sens de l'intérêt général de M. Delaunay et ajoute qu'il ne conçoit pas le fonctionnement de l'institution départementale avec un quorum reposant sur les seul-e-s Conseillers-ères généraux-ales de

la majorité. Ce serait faire injure à la minorité des Essonnais et des Essonniennes que l'opposition représente.

**APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR
DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE 2020
RAPPORT 2013-04-0036**

M. Pascal Fournier présente le projet de délibération au moyen d'un diaporama, qui reprend les principaux développements du rapport.

M. Jean-Pierre Delaunay exprime sa perplexité sur ce document attendu depuis mars 2012. Il constate une diminution de 1 M€ de crédits (14 M€) et regrette que les grands projets ne soient pas davantage indiqués ni chiffrés. L'exécutif propose un rapport de force envers les territoires, privilégiant les nécessités économiques sur l'intérêt local. Le Département ne renonce pas à son désengagement : l'orateur confirme sa position d'avril 2012, il votera contre ce schéma.

M. Nicolas Schoettl souligne que l'exécutif transfère sa responsabilité sur les EPCI et les communes alors qu'il s'agit de voirie départementale. Il cite comme exemple la déviation de Bel Air, où il est demandé une participation de plus de 1 M€ à la Communauté de communes du pays de Limours montant exorbitant pour cet EPCI, alors que cette déviation est envisagée depuis plus de trente ans et semble encore reportée.

M. Jean Perthuis prononce la déclaration suivante: « La révision du schéma directeur de la voirie départementale, soumise au vote de notre Assemblée, se veut un support de référence. Ainsi que votre rapport l'indique, il doit permettre de redéfinir les priorités d'intervention du Département sur son réseau hors agglomération. Dans un contexte où le Gouvernement a mis en place une politique de désengagement sans précédent, à hauteur de 3 milliards d'euros, faisant des collectivités territoriales une variable d'ajustement des comptes publics, chacun peut comprendre la nécessité de hiérarchiser les grands projets de voirie à financer.

J'ai en mémoire les paroles que vous avez prononcées lors de votre première allocution en tant que Président du Conseil général de l'Essonne. Vous nous parliez - à juste titre - du besoin d'équilibre entre les territoires et de réconciliation entre l'urbain et le rural. Me faisant l'interprète de bon nombre de collègues et amis élus, conseillers généraux et maires des communes rurales du centre et du sud Essonne, qui représentent plus de la moitié du territoire essonnien en surface, je tiens à vous dire qu'à la lecture de ce rapport le compte n'y est pas. Le centre et le sud Essonne apparaissent à nouveau comme laissés pour compte. Entre les opérations prévues à moyen et long terme, après 2015 ou après 2020, sans définir de limites dans le temps, comme les déviations de Maise et d'Itteville ; celles qui ont été oubliées, telle la rénovation de la route de Chalô-Saint-Mars ou l'installation de protections phoniques sur l'ensemble des traversées d'agglomérations – comme celles qui l'ont été à Arpajon - ; celles dont la participation financière, pourtant actée et toujours en vigueur, n'a pas été reportée, comme celle permettant de relier les RD 207 et RD 191 entre elles ; celles où les travaux, pourtant financés et commencés, ont été arrêtés, et pour lesquelles aucune garantie n'a été apportée aux collectivités concernées sur la date de reprise, comme la réalisation du giratoire sur la RN 20. La liste des motifs d'inquiétude et d'interrogation est longue. Et le doute s'installe chez les élus locaux sur le respect des engagements, la faisabilité de ces opérations et leur financement, surtout à la lecture de ce document et dans lequel les charges prévisionnelles du Conseil général sont souvent non arrêtées.

S'il s'agit de nous demander de signer un chèque en blanc, cela nous est impossible. En effet, tout comme vous, nous sommes comptables des deniers publics envers les contribuables et l'ensemble des Essonnais. Personne ne peut rester sourd à la grogne générale qui s'exprime vis-à-vis du ras-le-bol fiscal, du poids écrasant des impôts et des taxes. Nous ne voudrions pas que cette absence de visibilité conduise à augmenter la pression fiscale sur les Essonnais. Nous ne voudrions pas que cette absence de visibilité

se traduise par un nouveau transfert de charges vers le bloc communal. C'est pourtant ce que laisse présager la nouvelle structuration dans laquelle il est précisé qu' « *une partie du réseau de desserte locale pourrait être déclassée dans le domaine communal* ». Or, vous n'ignorez pas que le centre et le sud Essonne sont particulièrement concernés par les routes classées en catégorie 3. Cette stratégie contraindra, à terme, le bloc communal à avoir recours au levier fiscal à votre place, pour financer des travaux de voirie qui relèvent des compétences obligatoires du Département, et ce sans distinction de hiérarchisation du réseau. Cette stratégie, à peine masquée, est pour nous inacceptable.

À ces questions restées sans réponse s'ajoute une erreur d'analyse grave. Prenant appui sur les objectifs du SDRIF, que nous avons pourtant largement contestés, c'est une vision uniforme qui nous est proposée. Comment ne pas sourire à la lecture de cette phrase qui indique que « *plusieurs initiatives se mettent en place sur le sud Essonne en matière de mobilité, permettant d'optimiser l'usage de la voiture particulière, et de proposer au plus grand nombre une solution de déplacement alternative : covoiturage, centrale de mobilité, transport à la demande, circulations douces* » ? Oui, ce sont des mesures alternatives et expérimentales qui ont été engagées mais qui sont loin de répondre aux attentes de tout un territoire et de ses habitants, contraints d'utiliser leurs voitures. J'étais, il y a quelques jours, sur les quais de gare pour demander, avec les usagers, le financement de nouveaux arrêts TER promis par le STIF. Vous n'ignorez pas que les élus de la majorité de ce Syndicat s'y sont opposés. La conséquence est qu'aujourd'hui des milliers d'Essonniens, d'habitants du nord Loiret et d'Eure-et-Loir, sont obligés d'utiliser leurs véhicules pour prendre leur train en gares d'Angerville, Monnerville, Guilverval et plus encore, d'Étampes, ou pour se rendre directement sur leur lieu de travail.

Voilà la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Voilà les vraies difficultés des habitants du sud Essonne. Ils aimeraient bien utiliser un Vélib', mais les distances à parcourir ne le permettent pas ! Les déplacements en voiture sont une nécessité incontournable qu'il convient de prendre en compte, et qui sont en complète opposition avec ce qu'affirme le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France auquel vous vous référez. Comment ne pas s'interroger également sur le projet de réaménagement de la RN20 qui prévoit l'implantation d'un équipement dédié à cet effet entre Arpajon et Massy ? La RN20 est déjà saturée. Les automobilistes sud essonniens se lèvent à point d'heure pour éviter les bouchons. Seront-ils obligés de déménager vers le nord du département pour accéder sans difficulté à leur lieu de travail ? Cela est inconcevable. Ils ont fait le choix de la qualité de vie. On ne doit pas leur en faire payer le prix. Les problématiques du centre et de sud Essonne ne sont pas les mêmes que celles de la proche couronne. Dire cela n'est pas opposer des territoires, c'est constater des différences, c'est aussi les accepter pour mieux y répondre. Traiter de manière égale des disparités, c'est les renforcer.

Enfin, permettez-moi de déplorer deux aspects majeurs oubliés dans ce schéma qui se veut pourtant référent. Il s'agit, d'une part, de l'absence de vision interrégionale et interdépartementale. L'Essonne n'est pas une enclave isolée. Ses voies de circulation sont des axes structurants de déplacements entre les autres départements de l'Île-de-France et la région Centre. Or la problématique de la transversalité n'est absolument pas abordée. Pourtant les RD 191 et RD 207 sont déjà utilisées comme telles. Elles le seront d'autant plus avec le développement économique en cours, tant dans le sud Essonne que dans les départements voisins. Un essor qui implique, à terme, un trafic plus important. D'autre part, en tant que document prospectif, il est regrettable de ne pas étudier dès à présent l'impact que pourrait avoir la concrétisation de projets lourds de conséquences sur le réseau départemental.

Je pense au projet de la SFDM (Société Française Donges Metz) visant à créer six nouveaux quais de chargement d'hydrocarbures sur le site de la commune de Cerny. Comme vous le savez, nous nous mobilisons pour empêcher cette opération, qui verrait la présence de 340 camions citernes supplémentaires par jour sur la RD191. Et malgré les soutiens du sénateur Jean-Vincent Placé et de votre prédécesseur - aujourd'hui sénateur -

Michel Berson, nous sommes sans réponse des services de l'État sur ce dossier, laissant présager une réalisation à terme. Si d'aventure, et malgré nos combats, cette hypothèse devenait réalité, personne ne comprendrait que le Conseil général de l'Essonne n'intervienne pas pour défendre la qualité de vie et la sécurité des habitants impactés par cette circulation et ses dangers. C'est maintenant qu'il convient d'anticiper les problèmes et non lorsque nous serons au pied du mur. Vous n'êtes pas sans savoir que gouverner, c'est prévoir. Vous comprendrez qu'au-delà des grands projets de voirie identifiés, dont je ne remets pas en cause l'utilité, je ne peux cautionner ce document en l'état. Il est imprécis, imparfait et inquiétant pour l'avenir. Et c'est pourquoi je voterai contre. »

M. Guy Bonneau constate qu'il n'a pas la même vision prospective que son collègue Perthuis. L'inflexion de la politique de transport routier conduite en Essonne depuis une quinzaine d'années est réellement prospective, peu de gens contestant les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à savoir que les actions humaines conduisent à un réchauffement qui rendra la vie impossible. Son collègue n'a pas pris la mesure des modes alternatifs de déplacements, alors que l'avenir est là, étant entendu qu'un transport en commun routier s'imposera sur la RN 20. L'orateur habite Massy et a un souvenir précis des projets pharaoniques de certains élus d'il y a une quinzaine d'années. Que l'on se souvienne de la liaison Massy-Francilienne, qui a coûté des dizaines de milliers d'euros pour le grand bien de la société Bouygues – au final, pour rien. Mieux vaut une vision prospective modeste, économe et frugale, et inventer des solutions moins coûteuses.

Nombre de Conseillers-ères généraux-ales sont maires. Pour leurs voiries communales, ils opèrent une hiérarchisation, comme le fait la commune de Massy. M. Perthuis a fait état du levier fiscal. Faut-il rappeler que la partie des ressources sur lesquelles le Conseil général pouvait dégager des marges de manœuvre est pratiquement égale à zéro ? Par ailleurs, une vraie question concerne l'interférence entre ces projets et la programmation du rapport. L'interférence avec de grands projets, surtout ceux articulant transports en commun et transports routiers, aura un impact évident, qu'il faut anticiper. C'est pourquoi il faut dès maintenant et au plus tôt trouver des solutions plus économes des deniers publics.

M. Francis Chouat estime la déclaration de M. Perthuis empreinte de contradictions, constatant que l'opposition s'interroge sur le TCSP sur la RN20, alors que Mme Kosciusko-Morizet en avait fait un de ses projets phares. M. Perthuis estime que les aménagements de voiries du nord se réalisaient au détriment du sud, comme si les habitants du sud ne se déplaçaient jamais dans le nord du département. Quant à la question du levier fiscal, il rappelle que 15 M€ en fonctionnement et 35 M€ en investissement ont été alloués au sud Essonne. Il précise qu'actuellement une réflexion est engagée pour renforcer les moyens matériels et humains de l'Unité territoriale départementale sud.

S'agissant des « grands » projets du nord de l'Essonne, qui, pour l'opposition, se feraient au détriment des « petits » projets du sud, il rappelle qu'il y a unanimité sur le grand projet de stade de rugby, l'orateur ne conçoit pas qu'il s'agisse d'une façade. Lors de sa présentation, l'exécutif a été clair sur les modalités de construction et de financements. En matière d'infrastructures de transport en commun, ce projet sera un accélérateur à la réalisation des priorités fixées en la matière, notamment la ligne D du RER, ligne qui lie le nord au sud. Quant aux infrastructures de voirie, elles relèvent du droit commun des cofinancements avec les collectivités locales, qui sont identiques au nord et au sud.

M. Dominique Fontenaille remercie le rapporteur de la concertation engagée. En 2003, le Département a dépensé plusieurs millions d'euros pour dédommager l'entreprise Bouygues des études engagées sur Massy-Francilienne - projet évoqué par M. Bonneau - et la construction de deux tunnels routiers, qui sont inutilisables depuis dix ans. Ils devraient être ouverts lorsque la RD 59 sera doublée. Ce projet est mentionné dans le rapport pour un

coût prévisionnel de 53 M€, le classant comme le projet le plus coûteux. Il propose d'étudier une alternative comme la possibilité d'ouverture des deux tunnels.

M. Étienne Chaufour se félicite que ce rapport traduise les priorités du Département en matière d'accidentologie, des liaisons douces et des sites propres.

M. Pascal Fournier souhaite que MM. Delaunay et Perthuis changent d'opinion car ce projet de délibération reprend nombre de remarques exprimées par certain-e-s élu-e-s dans cette enceinte. Ainsi en matière de sécurité, le Conseil général assure l'intégralité du financement de la remise à niveau de son réseau, quelle que soit sa hiérarchisation. Un euro du Département appelle un euro du bloc communal, principe déjà utilisé pour la liaison Centre Essonne et pour de grands projets très coûteux, qui permettent d'accompagner les territoires dans leur aménagement. Le rapporteur trouve injustes les critiques sur la déviation de Bel Air et le projet d'Étampes et il s'engage à cette réalisation.

Concernant la proposition de M. Fontenaille les services départementaux l'ont actée.

S'agissant d'Étampes, il souligne qu'il a organisé deux réunions dans le sud Essonne et rappelle que les aménagements de cette zone d'activités phare ont coûté 24 M€. Le Département y a contribué pour 16 M€ alors que la participation de la commune d'Étampes est de 16 000 euros. Il souhaite que la Communauté d'agglomération poursuive le désenclavement de cette zone - sur voie intercommunale - jusqu'à la RD 191.

S'agissant des transports en commun, le TCSP entre Arpajon et Massy est une nécessité dont bénéficieront également les habitant-e-s du sud grâce à des parkings relais.

Quant au transport de marchandises sur la RN20, il est proposé que la voirie soit partagée afin que les camions l'empruntent à certains horaires.

En conclusion, le rapporteur indique quelques autres modalités de ce schéma : un service routier d'information, une signalisation plus efficace et la signature d'une convention d'engagement volontaire, pour une route durable, partagée et économie. Ce schéma est l'amorce du futur schéma départemental de sécurité routière qui sera proposé avant la fin de ce mandat.

M. le Président remercie vivement le rapporteur et les services pour ce travail et la concertation engagée.

Le projet de délibération est adopté à la majorité. Les élu-e-s des groupes SER, Front de gauche, M. Imbert, Mme Fernandez de Ruidiaz (groupe UMPA) votent pour. MM. Delaunay, Perthuis, Crosnier (groupe UMPA) votent contre. Les élu-e-s du groupe UPE, Mme Duranton, MM. Écharoux, Fuseau, Mehlhorn, Mme Parâtre (groupe UMPA), s'abstiennent.

DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1 (BS) DE L'EXERCICE 2013 RAPPORT 2013-01-0026

M. Carlos Da Silva indique que ce budget supplémentaire poursuit le déploiement de la stratégie financière et budgétaire de la majorité : maintien d'un haut niveau de service public et d'un haut niveau d'investissement. En recettes, l'inscription passe de 150 à 140 M€. En dépenses de fonctionnement 6,5 M€ sont alloués à la politique sociale. Pour les autres postes, une réaffectation : il s'agit d'un ajustement des crédits en fonction de leur consommation. En investissement, sont affectés : 1,85 M€ pour les équipements et le transport ; 1,3 M€ pour les collèges. Cette décision modificative tient compte des résultats de la gestion de 2012. Il indique que les nouveaux dispositifs gouvernementaux de financement des allocations individuelles de solidarité seront inscrits dans le budget 2014.

M. Dominique Écharoux lit la déclaration suivante : « L'adoption d'un budget supplémentaire est toujours un moment particulier. C'est l'occasion de confronter les projections aux réalités. Estimations et recettes réelles des concours de l'État attendues par

notre collectivité. Le budget supplémentaire est un point d'étape devant permettre à notre collectivité d'apprécier plus justement l'exécution de son projet, de votre projet, pour l'Essonne en 2013. Il est l'occasion de mesurer ces interactions avec le contexte économique politique national. Je ne surprendrai personne en annonçant que ce budget supplémentaire m'inquiète et ne me satisfait pas. Il est inquiétant car il confirme tristement les tendances dépressionnaires de notre compte administratif 2012. Des recettes de fonctionnement atones et des dépenses de fonctionnement qui ne connaissent pas la crise. + 0.3 % pour les premières ; + 2,97 % pour les secondes. Si le Conseil général n'est pas à ce stade victime au sens propre d'un effet de ciseau, ce budget supplémentaire, lu dans la continuité de notre compte administratif 2102, illustre dans quelle mesure notre collectivité s'engage sur cette pente.

Conséquence directe, l'épargne, c'est dire notre propension à assumer nos dépenses d'investissement, limiter notre recours à l'emprunt, préserver notre endettement, se dégrade fortement. Pour la première fois depuis cinq ans, l'épargne brute, votre indicateur de prédilection pour mesurer la santé de la collectivité, passe sous la barre symbolique des 100 M€ : 95,4 M€ contre 131 M€ au compte administratif 2012. Il s'agit du plus haut niveau de tension connu sur ce poste en période de crise. Nos marges de manœuvre sont aujourd'hui infimes. Cette tension vous conduit à consacrer notre épargne dans sa quasi-totalité au remboursement de la dette (82,9 M€) et de facto, présenter une section d'investissement en proie à la dégradation de nos capacités d'investissement et à une dépendance accrue à l'emprunt. Si l'on écarte les reprises de résultats antérieurs et mesures de gestion de la dette impliquant les projections d'investissement ; c'est-à-dire les subventions d'équipement que nous accordons à nos partenaires et les dépenses d'équipement que nous réalisons, les dépenses d'investissement atteignent aujourd'hui 269 M€. Nous sommes à ce stade de l'exercice très loin de l'exercice de vérité budgétaire. Loin de connaître les résultats de votre stratégie par laquelle vous indiquiez au budget primitif vouloir maintenir un investissement à la barre symbolique de 200 M€, tout en inscrivant 240 M€ de dépenses, vous nous invitez à inscrire un niveau de dépenses en investissement allant par delà vos pronostics initiaux. Comme je vous l'ai rappelé au budget primitif 2013, la situation financière que nous connaissons nécessite que notre collectivité se dote d'une conduite irréprochable. Il n'est pas sérieux, il n'est pas sincère, d'inscrire au budget un niveau d'investissement jamais atteint depuis cinq ans et de dire en janvier que l'on projette de réaliser 18 % de moins, puis d'inscrire en septembre 12 % des dépenses supplémentaires.

Sur quelle base devons nous alors apprécier le besoin de financement de notre collectivité pour l'année ? Sur la base inscrite au budget primitif, 240 M€, soit, selon nos capacités actuelles 53,7 M€ un emprunt de clôture fixé à 186 M€ ? Sur la base de votre volonté officieuse induite au budget primitif 2013, soit 200 M€ pour un emprunt de clôture à 146,3 M€ ? Sur la base de votre budget supplémentaire, 269 M€ soit 215,3 M€ d'emprunt ? Sur quelle base apprécier l'encours de notre dette ? Nous ne le pouvons pas sans opérer de la fiction budgétaire, les Essonnien-ne-s ne le peuvent pas ! Nous n'avons aucune lisibilité sur l'évolution d'indicateurs déterminant pour les finances de notre Département. Reste qu'en faisant une moyenne des emprunts contractés ces trois dernières années (93,4 M€) et compte tenu de la capacité de financement actuelle (on obtient près de 150 M€), nous ne pourrions atteindre le 200 M€ sans affecter la quasi-totalité des résultats de l'année 2012 (+ 58,7 M€) et obérer nos marges de manœuvres pour 2014. Ce que nous ne pouvons accepter, car les tensions sur les ressources départementales sont plus que jamais d'actualité.

Vous le savez, les choix de notre collectivité nécessiteront dans les années à venir de nouveaux efforts en matière d'investissement : mise en œuvre du SDAN (41 M€), montée en puissance des contrats (50 M€ année pleine), réalisation du grand stade de rugby (45 M€), etc. Les finances départementales seront éprouvées, la préservation de nos capacités d'épargne est une obligation de résultat. Au delà de ces éléments de structure, je retiendrai

pour ma part deux éléments marquants. La baisse anticipée des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 10 M€ à laquelle vous procédez. DMTO que nous vous indiquions comme étant trop élevés dès janvier dernier lorsque vous aviez fait le choix d'inscrire : 150 M€ comme au budget primitif 2012. La nouvelle montée en puissance des dépenses du RSA expliquée par la revalorisation annuelle des prestations, la revalorisation de 2 % souhaitée par le Gouvernement et l'évolution du nombre de bénéficiaires. + 7 M€ dont une infime partie, 1 peu plus d'1M€, est financée par un redéploiement de crédits inscrits initialement au titre de l'accompagnement des personnes âgées. Deux éléments renvoyant directement à des débats nationaux d'actualité concernant de près les finances départementales, et par conséquent notre collectivité. Comme le souligne votre budget supplémentaire - et comme nous le savons tous - l'enjeu réside dans la canalisation des budgets des allocations de solidarité et plus particulièrement de la maîtrise des flux RSA. Et sur ce sujet, malgré les effets de manche de votre majorité, cher Président, on ne peut pas reconnaître que les engagements arrachés au Gouvernement soient à la hauteur de la lutte opérée contre le précédent Gouvernement et des revendications que vous portez à l'Association des départements de France (ADF).

Le fonds de compensation des allocations de solidarité (péréqué) de 830 M€ pour les années 2014-2015, ne faisant pas du RSA le sujet prioritaire, est une bien maigre consolation qui n'apportera pas de véritable bouffée d'oxygène pérenne. Puisque celui-ci devra permettre de compenser à la fois l'augmentation de 2 % du RSA socle et les pertes de ressources inévitables provoquées par le coup de rabot opéré sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur les deux prochains exercices : - 475 M€ pour les départements, pour 2014, le double pour l'année suivante. Le déplafonnement corollaire des DMTO (entre 3,8 et 4,5 %) est aussi l'archétype de la vraie fausse bonne idée. En créant une nouvelle hausse d'impôt reposant sur le transfert de patrimoine, l'État n'apporte aucune solution pérenne au financement des départements. Les départements déjà écrêtés tels que l'Essonne, ne bénéficient d'aucune solution nouvelle pour retrouver des marges de manœuvre. Ce système sera par ailleurs un frein au développement de la péréquation.

Nous sommes bien loin du « Grand soir » promis en mai 2012, bien loin des revendications exprimées au sein de cette Assemblée, bien loin des 330 M€ réclamés par votre majorité. Où est la voix de l'Essonne dans la prise de position de l'ADF ? Où est la voix de l'Essonne dans les débats parlementaires ? Ces perspectives ne préfigurent aucune amélioration sensible et pérenne des problématiques départementales dont nous débattons. Plus que jamais, elles replacent au centre des débats la nécessité du désendettement de notre collectivité, d'une plus grande maîtrise de ses dépenses de fonctionnement qui restent malheureusement les grandes absentes de ce budget supplémentaire. »

M. Dominique Fontenaille constate que ce budget supplémentaire ne bouleverse pas les grands équilibres du budget 2013. Il apporte même quelques bonnes nouvelles, à savoir des recettes fiscales supplémentaires de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et de taxes foncières, des dépenses d'équipement qui progressent, des intérêts d'emprunt et un emprunt d'équilibre à la baisse. Mais ce n'est qu'une apparence, seules des recettes supplémentaires permettraient de limiter l'explosion de l'encours de dette fin 2013.

Toutefois il constate des informations moins réjouissantes : des droits de mutation en baisse de 10 M€, la diminution de l'épargne brute et la détérioration de la capacité de désendettement. Il constate également un dérapage des allocations RSA qui progressent de 14 M€. Pour y faire face, les crédits en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées y ont contribué, ainsi que l'autofinancement. Le Département ne manque pas d'atouts en matière de développement économique et de création d'emplois, ni d'acteurs-trices dans le domaine de l'insertion professionnelle. Cependant, dans ce dernier domaine la multiplicité des acteurs-trices locaux-ales, génère des lenteurs dans les décisions et des coûts de structure parfois inutiles et employés à des recherches de financements européens dont on connaît la bureaucratie. Il propose que le Conseil général lance une enquête à l'échelle du département, avec les acteurs-trices de l'insertion professionnelle, pour envisager des

modalités moins contraignantes de fonctionnement et il propose de mettre en place une coordination pour gagner en efficacité, ainsi que le portage par le Conseil général de présentation des dossiers du Fonds social européen (FSE) pour des associations dépourvues d'ingénierie en ce domaine.

En matière de développement économique, au moment où le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 45 000 à 51 000 en mars 2013 et les bénéficiaires du RSA de 9 % en un an, la majorité devrait privilégier ses investissements vers des créations d'activité, avec l'implantation d'entreprises dans le département. Il cite comme exemple les départements voisins qui ont une démarche plus offensive, au détriment de l'Essonne. L'orateur propose de collaborer avec l'exécutif dans cette voie.

M. Guy Bonneau souligne que les dépenses nouvelles, notamment d'allocations du RSA, sont l'un des faits majeurs de ce budget supplémentaire, élément que le Conseil général subit en grande partie. Les courbes d'évolution du nombre d'allocataires du RSA suivent de très près celles du chômage. M. Fontenaille a souhaité une meilleure coordination des actions en matière d'accompagnement socioprofessionnel. De fait, la coordination est intense, mobilisant tous les acteurs-trices de l'insertion sociale. On ne peut laisser dire que le Département est inactif. Soit l'exemple des crédits européens. L'État, on le sait, envisage de décentraliser une partie des crédits du FSE auprès des conseils généraux. Pour le Département, il s'agirait de conserver l'atout que représentent des acteurs-trices inséré-e-s dans le territoire, notamment en lien avec les intercommunalités, qui seront de plus en plus chargées du développement économique. Pour l'orateur, le Département doit avoir un rôle de coordinateur et d'incitateur, ajoutant que la gestion du FSE pour le compte de l'État n'allégera pas les finances départementales. Face à la hausse du nombre d'allocataires du RSA, le Département ne reste pas inactif.

M. le Président souligne que la combativité du Département reste entière dans sa relation avec l'État, précisant que l'étau s'est cependant desserré. Le Gouvernement est à l'écoute des conseils généraux, ce qui permet de dégager des marges de manœuvre. Il ajoute que l'agence *Standard & Poor's* a récemment relevé, outre la qualité du pilotage budgétaire, la volonté politique forte du Conseil général de préserver les équilibres et des objectifs budgétaires clairs et une gestion de la dette prudente et optimisée. Au total, l'agence considère que la gouvernance et la gestion financière du Département ont un impact positif sur sa qualité de crédits, raison pour laquelle elle a maintenu sa notation, soit un double A. En conclusion l'agence constate que le budget du Département est contraint, précisant que « *l'exécutif ne souhaite pas recourir au levier de la taxe foncière sur les propriétés bâties* ».

M. Carlos Da Silva précise que ses collègues auront remarqué que l'agence *Standard & Poor's* n'est pas une officine marxiste. Si elle ne doit pas être considérée comme l'alpha et l'oméga d'un pilotage budgétaire, sa note permet au Département d'emprunter sur les marchés à des niveaux faibles. Les deux seuls éléments que relève l'agence sont, d'une part le haut niveau d'endettement de l'Essonne, situation que la majorité n'a jamais nié, d'autre part une éventuelle garantie d'emprunt relative à la réalisation du stade de rugby, observation erronée puisqu'elle fait fi des retombées économiques du projet.

Cela dit, si Dominique Écharoux veut un débat sérieux sur le budget, sa lecture doit l'être également. Affirmer que la majorité a fait évoluer l'engagement du Département en matière d'investissement de 240 à 268 M€, c'est oublier 21 M€ d'inscription pour couvrir les restes à réaliser en matière d'ENS. L'exécutif inscrit 100 euros pour dépenser 80 euros en investissement. Il faut maintenir cette souplesse pour permettre aux projets arrivant à maturité d'être réalisés. Concernant la CVAE, sa revalorisation est due aux notifications et non à la situation économique des entreprises. Quant aux DMTO, le rapporteur rappelle sa proposition de lissage des effets soit à la hausse, soit à la baisse et d'inscrire en prévisionnel la moyenne encaissée au cours des trois précédents exercices.

Quant aux souhaits de M. Fontenaille, le rapporteur est favorable à rendre l'action publique territoriale plus cohérente. Ainsi, le projet de loi actuellement en discussion mériterait davantage de soutien, notamment concernant les dispositions relatives aux communautés d'agglomération. Ce projet devrait, en précisant des périmètres d'interventions plus pertinents, économiser des deniers publics. Cela dit, le choix de la majorité est de maintenir un haut niveau d'investissement, générant de l'activité économique et donc de l'emploi. Cela suppose à court terme un niveau d'endettement conséquent, tout en respectant la durée de sept à dix ans que s'est fixé l'exécutif, inchangé depuis 2009. Le rapporteur conclut en reconnaissant l'excellence du service public départemental.

M. le Président propose d'en venir au vote.

En investissement, section dépense, tous les chapitres sont adoptés à la majorité, à l'exception des chapitres 001 et 018, adoptés à l'unanimité. Les élu-e-s des groupes SER et Front de gauche votent pour. Les élu-e-s du groupe UMPA votent contre les chapitres 040 et 20, les élu-e-s du groupe UPE s'abstiennent. Les élu-e-s des groupes UMPA et l'UPE s'abstiennent sur les chapitres 041, 21, 23 et 27. Les élu-e-s du groupe UMPA s'abstiennent sur le chapitre 204, à l'exception de Mme Duranton.

En recette, tous les chapitres sont adoptés à la majorité. Les élu-e-s des groupes SER et Front de gauche votent pour. Les élu-e-s du groupe UMPA votent contre le chapitre 021, à l'exception de Mme Duranton. Les élu-e-s du groupe UPE s'abstiennent. Les élu-e-s des groupes UMPA et l'UPE votent contre le chapitre 16 et s'abstiennent sur les chapitres 024, 040, 041, 10, 13, 204, 21 et 23.

En fonctionnement, section dépense, tous les chapitres sont adoptés à la majorité, à l'exception des chapitres 015 et 017, adoptés à l'unanimité. Les élu-e-s des groupes SER et Front de gauche votent pour. Les élu-e-s du groupe UMPA votent contre les chapitres 023, 042, 65, 66 et 67 et 68, pour lesquels les élu-e-s du groupe UPE s'abstiennent. Les élu-e-s des groupes UMPA et UPE s'abstiennent sur les chapitres 011, 012, 014 et 68.

En recette, tous les chapitres sont adoptés à la majorité, à l'exception des chapitres 015 et 015 et 74, adoptés à l'unanimité. Les élu-e-s des groupes SER et Front de gauche votent pour. Les élu-e-s du groupe UMPA votent contre les chapitres 73 et 731, pour lesquels les élu-e-s du groupe UPE s'abstiennent. Les élu-e-s des groupes UMPA et UPE s'abstiennent sur les chapitres 002, 013, 042, 70, 75, 77 et 78.

Le budget annexe de l'IDEF, mis aux voix, est adopté à l'unanimité,

Le budget supplémentaire, mis aux voix par scrutin public, est adopté à la majorité, par 26 pour et 13 contre.

ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ POUR 2014 RAPPORT 2013-01-0023

M. Carlos Da Silva présente le projet de délibération.

Mme Marianne Duranton rappelle que le groupe UMPA a voté contre l'an dernier.

Le projet de délibération est adopté à la majorité. Les élu-e-s des groupes SER, Front de gauche et M. Fontenaille (groupe UPE), votent pour. Les élu-e-s du groupe UMPA votent contre. M. Schoettl (groupe UPE) s'abstient.

**CRÉATION ET ADHÉSION A L'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)
RAPPORT 2013-01-0027**

M. le Président demande à ses collègues d'accepter l'inscription de ce rapport en urgence, conformément à la demande de la conférence des Présidents.

L'urgence est adoptée.

M. Carlos Da Silva présente le rapport, en soulignant qu'il s'agit, pour les collectivités, de chercher la désintermédiation pour éviter de payer des taux d'intérêt trop importants pour financer leurs investissements. Au regard de la situation de l'Essonne et à la qualité de sa structure financière, le Conseil général n'a pas besoin d'adhérer à cette agence. Mais la majorité considère que l'investissement public est utile et veut être solidaire d'autres collectivités. Puis il présente un amendement rédactionnel.

L'amendement, puis le projet de délibération sont adoptés à l'unanimité.

*Sont désignés à l'unanimité pour siéger à l'Agence France locale : titulaire :
M. Jérôme Guedj ; suppléant : M. Carlos Da Silva.*

**AIDES DÉPARTEMENTALES À L'INVESTISSEMENT À DESTINATION DES
ASSOCIATIONS AGIRFASE (SUBVENTION DE 80 000 €) ET CENTRE DE FORMATION
DE L'ESSONNE -CFE- (SUBVENTION DE 600 000 €
ET GARANTIE D'EMPRUNT DE 1 000 000 €)
RAPPORT 2013-01-0028**

M. le Président demande à ses collègues d'accepter l'inscription de ce rapport en urgence.

L'urgence est adoptée.

M. Carlos Da Silva présente le rapport, soulignant que chacun conviendra de l'utilité de ces structures, partenaires de longue date du Conseil général.

**RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET L'APPRENTISSAGE
AUX CÔTÉS DE LA FACULTÉ DES MÉTIERS
MOTION 2013-04-02**

Mme Marianne Duranton lit le projet de motion déposé au nom du groupe UMPA, et demande à ses collègues de « faire pack » pour réaffirmer leur soutien à la faculté des métiers.

M. Francis Chouat rappelle que la faculté des métiers est née à l'initiative M. Chaudron, ancien président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, également Conseiller régional d'Île-de-France. Le Département y a contribué alors qu'un tel dispositif est hors de ses compétences. Les financements de la Région étaient conséquents, ce que chacun savait et n'a pas évité la situation de crise intervenue en 2011. Tous les protagonistes reconnaissent que la structuration des charges immobilières de cette institution est à régler. Des discussions ont permis de ne pas remettre en cause la pérennisation de la faculté. Elle affiche un taux de 80 % de réussite aux diplômes, pour un taux identique d'étudiant-e-s qui trouvent un travail.

Ce projet évoque également le tourisme qui pose un double problème : de localisation et de déficit de formation, alors que les besoins sont importants. Le Comité départemental du tourisme négocie avec la faculté des métiers à ce sujet. Cela dit, les professionnel-le-s

doivent contribuer également au financement des formations. Il y a un consensus sur une meilleure visibilité financière à envisager sur cette faculté et regrette la rédaction imprécise sur ce point. Aussi il propose le report de ce vote.

Mme Marianne Duranton regrette que ce travail n'ait pas été fait après le dépôt du projet de motion il y a une semaine. Cette motion doit être consensuelle, pour que la faculté des métiers se sente épaulée au moment où les apprenti-e-s recherchent un stage. Si l'exécutif trouve un consensus, l'oratrice retirera son projet de motion.

M. Francis Chouat acquiesce et invite ceux qui connaissent bien ce dossier à se mettre autour d'une table. Un nouveau projet de motion sera discuté lors d'une prochaine séance publique.

Mme Marianne Duranton estime qu'il y a urgence et souhaite une décision commune.

M. Francis Chouat souligne que le président de la faculté des métiers l'a informé des discussions difficiles avec la Région, mais que celles relatives à la filière touristique pourront s'engager. S'il doit y avoir démarche commune des élu-e-s départementaux-ales, la motion devra mentionner tous les enjeux financiers. Sa rédaction pourrait associer des spécialistes de la faculté des métiers, également présents au Conseil régional, permettant ainsi d'aborder la totalité des problèmes.

Le projet de motion est retiré et sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

**FAVORABLE À UN AMÉNAGEMENT RAISONNÉ DE SES TERRITOIRES URBAINS,
L'ESSONNE DIT NON A LA FIN DE L'OPPOSABILITÉ
DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
MOTION 2013-04-04**

M. Guy Crosnier propose, au vu des débats parlementaires en cours, de retirer ce projet de motion ou du moins de l'ajourner.

Le projet de motion est retiré.

**MODERNISATION DES TRANSPORTS DU QUOTIDIEN : L'ESSONNE PLAIDE POUR
UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE ET LA CO-CONSTRUCTION
MOTION 2013-04-03**

Mme Marianne Duranton présente le projet de motion déposé au nom du groupe UMPA.

M. Pascal Fournier souligne que ces dispositions existent déjà et que certaines méritent d'être précisées. Il estime peu judicieux de lier le drame de Brétigny-sur-Orge, pour lequel une enquête judiciaire est en cours, à la demande évoquée. Quant à affirmer le caractère prioritaire des transports au quotidien, qui dirait le contraire ?

Mme Marianne Duranton souligne que la majorité devra assumer son rejet.

M. le Président précise qu'il s'agit d'un « non » de soutien.

Le projet de motion est rejeté à la majorité. Les membres des groupes SER et Front de gauche votent contre. Les membres des groupes UMPA et l'UPE votent pour.

Mme Marianne Duranton déplore que l'Assemblée départementale n'adopte pas des motions communes comme cela se faisait lorsque Thierry Mandon était Conseiller général. Elle regrette que l'esprit de conciliation et d'intérêt pour l'Essonne ne soit plus de mise.

M. le Président lui suggère que la bonne méthode serait de saisir les présidents de groupes des projets de motion qu'elle souhaite présenter.

**MOTION DE SOUTIEN À DIDIER FRANÇOIS ET ÉDOUARD ÉLIAS
MOTION M-2013-SP-01**

M. le Président présente le projet de motion ne doutant pas qu'il fera l'unanimité.

Le projet de motion est adopté à l'unanimité.

QUESTION ORALE SANS DÉBAT

M. le Président informe ses collègues qu'ils trouveront dans leur dossier sa réponse à la question orale 2013-16.

La séance est levée à 19 heures 15.

TABLE DES MATIÈRES

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES 27 MAI ET 24 JUIN 2013.....	1
RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2012 RAPPORT 2013-01-0022.....	2
APPROBATION DU PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE RAPPORT 2013-04-0026.....	21
RECRUTEMENT D'UNE INFIRMIÈRE VACATAIRE ET TAUX HORAIRE DE SES VACATIONS RAPPORT 2013-01-0024.....	25
GPI JUVISY-SUR-ORGE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE EXERCÉE PAR LA SNCF POUR LE COMPTE DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES PORTES DE L'ESSONNE" DANS LE CADRE DES PHASES PROJET ET TRAVAUX – MONTANT 1,866 MILLION D'EUROS RAPPORT 2013-04-0027.....	26
COMMUNES D'ITTEVILLE ET SAINT-VRAIN – DÉVIATION DE LA RD 31 - LIAISON DES RD 17 ET 74 - PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (D.U.P.) RAPPORT 2013-04-0028.....	26
AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME PAR REDÉPLOIEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION "CONTOURNEMENT D'ORLY - RD 25 / RD 118 - BARREAU D'ATHIS-MONS" - DÉPENSE : 500 000 EUROS RAPPORT 2013-04-0029.....	26
SITE PROPRE POUR TRANSPORTS EN COMMUN (SPTC) – COMMUNE DE PALAISEAU - ACQUISITION D'EMPRISES - MONTANT DE LA DÉPENSE : 1 557 520 EUROS RAPPORT 2013-04-0030.....	26
AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (Scot) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS RAPPORT 2013-04-0033.....	26
MISSIONS D'ANIMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU - APPROBATION DU CONTRAT 2013-2018 AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET SOLlicitATION DE L'AIDE 2013 (MONTANT PRÉVISIONNEL : 120 000 €) RAPPORT 2013-04-0035.....	26
CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DU CIG RAPPORT 2013-01-0025.....	26
DOTATIONS PRINCIPALES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES EXERCICE 2014 RAPPORT 2013-03-0018.....	27
CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL RAPPORT 2013-03-0017.....	27
GENOPOLE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP GENOPOLE POUR LA PÉRIODE 2014-2026 RAPPORT 2013-04-0031.....	28
CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT) GRAND ORLY SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE (TITRES I ET II DU CDT) RAPPORT 2013-04-0034.....	28

RÉÉVALUATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE (EFP) POUR L'EXTENSION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS. MONTANT : 700 000 EUROS TTC	
RAPPORT 2013-04-0032.....	29
POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE PARTAGÉE - NOUVELLE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE	
RAPPORT 2013-03-0015.....	29
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2012-03-0028 DU 17 DÉCEMBRE 2012 PORTANT SUR LES NOUVELLES MESURES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DU SPORT : « ESSONNE, TERRE DE SPORT »	
RAPPORT 2013-03-0016.....	31
APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE 2020	
RAPPORT 2013-04-0036.....	32
DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1 (BS) DE L'EXERCICE 2013	
RAPPORT 2013-01-0026.....	35
ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ POUR 2014	
RAPPORT 2013-01-0023.....	39
CRÉATION ET ADHÉSION A L'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)	
RAPPORT 2013-01-0027.....	40
AIDES DÉPARTEMENTALES À L'INVESTISSEMENT À DESTINATION DES ASSOCIATIONS AGIRFASE (SUBVENTION DE 80 000 €) ET CENTRE DE FORMATION DE L'ESSONNE -CFE- (SUBVENTION DE 600 000 € ET GARANTIE D'EMPRUNT DE 1 000 000 €)	
RAPPORT 2013-01-0028.....	40
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET L'APPRENTISSAGE AUX CÔTÉS DE LA FACULTÉ DES MÉTIERS	
MOTION 2013-04-02.....	40
FAVORABLE À UN AMÉNAGEMENT RAISONNÉ DE SES TERRITOIRES URBAINS, L'ESSONNE DIT NON A LA FIN DE L'OPPOSABILITÉ DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX	
MOTION 2013-04-04.....	41
MODERNISATION DES TRANSPORTS DU QUOTIDIEN : L'ESSONNE PLAIDE POUR UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE ET LA CO-CONSTRUCTION	
MOTION 2013-04-03.....	41
MOTION DE SOUTIEN À DIDIER FRANÇOIS ET ÉDOUARD ÉLIAS	
MOTION M-2013-SP-01.....	42
QUESTION ORALE SANS DÉBAT.....	42